



MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE
DES ŒUFS D'INCUBATION
AU QUÉBEC

MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE

DES ŒUFS D'INCUBATION

AU QUÉBEC

Rédaction et coordination

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Collaboration à l'analyse et à la rédaction

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Direction de l'appui à la recherche et à l'innovation
Direction des études et des perspectives économiques
Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique

Sous-ministériat au développement régional et au développement durable
Direction de l'agroenvironnement et du développement durable

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Direction de la santé animale

Soutien technique

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Photographies

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ)
Éric Labonté, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Conception graphique

Page couverture : Direction des communications
Document : Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Révision linguistique

Isabelle Tremblay

Édition

Direction des communications

Ressource

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Courriel : dpci@mapaq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

AVANT-PROPOS

La présente monographie a été préparée dans le cadre de l'examen périodique des interventions des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) dans la mise en marché des œufs d'incubation destinés d'une part, à la production de poulet à chair (type chair) et d'autre part, à la production de pondeuses d'œufs (type ponte) au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1).

«À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.»

Pour évaluer les résultats du Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, la RMAAQ a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le mandat d'élaborer une monographie du secteur des œufs d'incubation au Québec. À la demande de la RMAAQ, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur des œufs d'incubation tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

Les renseignements que contient cette monographie portent sur divers aspects du secteur québécois des œufs d'incubation, dont l'évolution de la production, des couvoirs, de la mise en marché et des marchés auxquels sont destinés les produits visés par le Plan conjoint. Elle couvre la période de 2004 à 2014 en fonction des données disponibles.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Sommaire.....	9
1 La gestion de l'offre et le cadre réglementaire.....	11
2 Le marché des œufs d'incubation	13
2.1 Les parts de marché par province	13
2.1.1 Les perspectives de marché	13
2.2 Les mises en élevage au Québec.....	13
2.3 Le circuit d'approvisionnement.....	14
2.4 Les échanges commerciaux.....	15
2.4.1 Le commerce interprovincial du Québec	15
2.4.2 Le commerce international	16
2.5 Les constats.....	19
3 La production.....	21
3.1 Les contingents de production	21
3.1.1 Le mécanisme d'établissement des contingents	21
3.1.2 L'allocation par province du contingent fédéral des œufs d'incubation de poulet à chair.....	21
3.2 La production canadienne.....	22
3.2.1 Le nombre de producteurs.....	22
3.2.2 Les prix payés aux producteurs	23
3.2.3 La production d'œufs d'incubation de type ponte.....	24
3.3 La production québécoise	24
3.3.1 La détermination du taux d'utilisation du contingent pour les producteurs québécois et le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingentement.....	25
3.3.2 Le portrait des entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair.....	25
3.3.3 L'indicateur de productivité	27
3.3.4 Les prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair	27
3.3.5 Les entreprises et la production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec	28
3.4 Les constats et les enjeux.....	28
4 Les couvoirs	29
4.1 L'évolution du nombre de couvoirs au Québec et au Canada.....	29
4.2 Les mises en incubation, la production de poussins et les taux d'éclosion	30
4.3 Les constats.....	31
5 La recherche et l'innovation	33
5.1 Les avancées marquantes	33
5.2 Les priorités de recherche.....	34

6	Le développement durable.....	35
6.1	Les coûts de production et la compétitivité des entreprises.....	35
6.2	La santé, la salubrité et le bien-être animal	35
6.2.1	L'influenza aviaire et la préparation aux mesures d'urgence en santé animale	35
6.2.2	La salubrité et la santé publique.....	36
6.2.3	Le bien-être animal à la ferme.....	36
6.2.4	Le bien-être animal dans le transport	37
6.3	La protection de l'environnement.....	37
6.4	Les autres enjeux.....	37
6.4.1	La relève et les quotas	37
6.4.2	Les races patrimoniales	37
6.5	Les constats et les enjeux.....	38
	Annexe du chapitre 2.....	39
	Annexe du chapitre 3.....	42
	Annexe du chapitre 4.....	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Mise en élevage de poussins au Québec, de 2004 à 2014	13
Tableau 2 :	Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2014, en milliers.....	14
Tableau 3 :	Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2014, en milliers.....	14
Tableau 4 :	Commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type chair au Québec, en milliers d'œufs, de 2004 à 2014.....	15
Tableau 5 :	Commerce interprovincial de poussins de type chair au Québec, en milliers de poussins, de 2004 à 2014.....	15
Tableau 6 :	Commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, en milliers d'œufs, de 2004 à 2014.....	16
Tableau 7 :	Commerce interprovincial de poussins de type ponte au Québec, en milliers de poussins, de 2004 à 2014.....	16
Tableau 8 :	Contingent d'œufs d'incubation de poulet à chair, pour le Canada et ses provinces, de 2004 à 2014.....	21
Tableau 9 :	Types et nombre de couvoirs au Québec pour 2005, 2010 et 2015.....	29
Tableau 10 :	Nombre de couvoirs par type et par province pour 2010 et 2015.....	29
Tableau 11 :	Mises en incubation, production de poussins et taux d'éclosion au Québec, de 2010 à 2014.....	30
Tableau 12 :	Rapport des achats sur la production d'œufs d'incubation de type chair au Québec, de 2004 à 2014	39
Tableau 13 :	Rapport des ventes sur la production de poussins de type chair au Québec, de 2004 à 2014.....	39
Tableau 14 :	Rapport des ventes sur la production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, de 2004 à 2014	39
Tableau 15 :	Rapport des achats sur les placements de poussins de type ponte au Québec, de 2004 à 2014.....	39
Tableau 16 :	Importations et exportations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014.....	40
Tableau 17 :	Importations et exportations de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014	40
Tableau 18 :	Importations et exportations d'œufs d'incubation de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014.....	41
Tableau 19 :	Importations et exportations de poussins de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014	41
Tableau 20 :	Contingent d'œufs d'incubation de poulet à chair, pour le Canada et les provinces, de 2004 à 2014.....	42
Tableau 21 :	Répartition des contingents provinciaux d'œufs d'incubation de poulet à chair, de 2004 à 2014.....	42
Tableau 22 :	Production d'œufs d'incubation de type chair, pour les provinces canadiennes, de 2004 à 2014.....	42
Tableau 23 :	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014.....	43
Tableau 24 :	Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et l'allocation incluant les locations interprovinciales, pour le Canada et ses provinces, de 2004 à 2014	43
Tableau 25 :	Production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada, de 2004 à 2014	43
Tableau 26 :	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014.....	44
Tableau 27 :	Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014.....	45
Tableau 28 :	Taux d'éclosion des œufs de type ponte dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014.....	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Nombre de producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Canada, pour 2010 et 2014.....	23
Figure 2 :	Production d'œufs d'incubation de poulet à chair au Québec, de 2004 à 2014.....	24
Figure 3 :	Production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, de 2004 à 2014	28
Figure 4 :	Sommes investies en recherche avicole dans les universités québécoises, de 2003-2004 à 2013.....	33
Figure 5 :	Provenance des sommes investies en recherche avicole dans les universités québécoises, de 2003-2004 à 2012-2013	33

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Importations totales d'œufs et de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014.....	17
Graphique 2 :	Importations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014	17
Graphique 3 :	Importations de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014	18
Graphique 4 :	Production d'œufs d'incubation de type chair pour les provinces canadiennes, de 2004 à 2014	22
Graphique 5 :	Prix aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair, de 2004 à 2014.....	23
Graphique 6 :	Production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014.....	24
Graphique 7 :	Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingent, de 2004 à 2014	25
Graphique 8 :	Répartition des entreprises selon la taille et la production au Québec pour 2009 et 2015.....	26
Graphique 9 :	Répartition des entreprises et de la production par région au Québec pour 2009 et 2015	26
Graphique 10 :	Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, de 2004 à 2014	27
Graphique 11 :	Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Québec, de 2004 à 2014	27
Graphique 12 :	Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs du Québec, de l'Ontario et du Canada, de 2010 à 2014.....	30

SOMMAIRE

Depuis 1981, la production d'œufs d'incubation au Québec est assujettie au Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec établi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (R.L.R.Q., c. M-35.1). Le syndicat, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ), est chargé d'administrer ce plan conjoint qui a notamment pour objet de contrôler la production d'œufs d'incubation et de répondre aux besoins du marché québécois.

La production d'œufs d'incubation de poulet à chair est également encadrée par le système national de commercialisation de gestion de l'offre, et ce, depuis 1986, date à laquelle a été entériné l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair. À ce jour, toutes les provinces canadiennes sont signataires de cette entente à l'exception des provinces atlantiques. Cette entente définit les rôles et les responsabilités des signataires et établit la délégation de pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement. Dans l'Entente fédérale-provinciale est prévu un plan de commercialisation afin de s'assurer que les besoins du marché canadien en œufs d'incubation de poulet à chair soient adéquatement comblés. L'office national de commercialisation, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC), est chargé d'administrer l'Entente fédérale-provinciale.

La production d'œufs d'incubation est à la base des productions de poulets et d'œufs. Elle leur est étroitement liée et reflète ainsi, pour ces productions, l'évolution de la demande. Les producteurs d'œufs d'incubation et les couvoiriers doivent s'adapter à cette demande de marché. Les faits marquants en matière d'échanges commerciaux et de productions sont :

Pour les œufs d'incubation de poulet à chair :

- sur la période de 2004 à 2014, le marché des œufs d'incubation et des poussins de poulet à chair s'est caractérisé par sa stabilité;
- le commerce international du Québec n'est pas très important. Il y a peu de changement sur la période si ce n'est que les exportations ont augmenté et atteint, en 2014, près de 3,2 millions de poussins;
- le commerce avec les autres provinces est plus élevé surtout au niveau de l'exportation du Québec d'environ 15,6 millions de poussins en 2014;
- les producteurs ont bénéficié d'augmentations des prix d'environ 35 % et des contingents de 4,6 %, alors que ces derniers diminuaient, en général, dans les autres provinces.

Pour les œufs d'incubation de poules pondeuses :

- les producteurs ont profité de la hausse de la demande d'œufs pour les vaccins et pour les œufs de consommation pour augmenter leur production de 48 % de 2004 à 2014 pour atteindre 15,3 millions d'œufs;
- la part du Québec dans le marché canadien, jumelée à la baisse de production d'œufs au Manitoba, est passée de 14,2 % à 18,4 % sur la période. L'Ontario demeure le principal producteur avec 45 % en 2014;
- le commerce international du Québec est minime, alors qu'au niveau interprovincial, les producteurs québécois sont devenus au cours de la période des exportateurs nets de près de 3 millions d'œufs;
- les taux d'éclosion des couvoiriers du Québec sont supérieurs à ceux observés en Ontario et dans l'ensemble canadien.

La santé, la salubrité et le bien-être animal représentent aussi des enjeux pour les productions d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poules pondeuses d'œufs. Les risques d'influenza aviaire et des conséquences économiques qu'elle représente demeurent une préoccupation des producteurs. Les mesures de biosécurité, la préparation et la rapidité d'intervention sont des éléments clés pertinents pour les producteurs québécois et canadiens. En ce qui concerne l'enjeu de santé publique, que représente l'antibiorésistance, le secteur des œufs d'incubation de poulet à chair oblige maintenant l'arrêt de l'utilisation des antibiotiques d'importance en santé humaine (catégorie 1) donnés en prévention dans la production d'œufs d'incubation. Enfin, pour ce qui est du bien-être animal, les producteurs d'œufs d'incubation évaluent leurs façons de faire afin d'évoluer et d'adapter leurs pratiques au rythme des progrès scientifiques et des normes de bien-être animal.

1 LA GESTION DE L'OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

C'est en 1972 qu'une première loi canadienne, modifiée en 1985 pour devenir la Loi sur les offices des produits agricoles (L.R.C. [1985], ch. F-4), a permis d'établir les offices nationaux de commercialisation des produits agricoles et de mettre en place le système national de gestion de l'offre. Cette loi a également mené à la création du Conseil national des produits agricoles, portant aujourd'hui le nom de Conseil des produits agricoles du Canada. Cet organisme fédéral assure la surveillance des offices canadiens de commercialisation du secteur avicole (œufs, œufs d'incubation, poulet et dindon) et veille à ce que le fonctionnement du régime de commercialisation permette de maintenir l'équilibre entre les intérêts des acteurs concernés. En vertu de cette loi, un office de commercialisation, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC), a été créé en 1986.

L'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair (EFP) a été adoptée en 1986. Le gouvernement du Québec est signataire de cette entente, qui définit les rôles et responsabilités des signataires et établit la délégation de pouvoir entre les deux paliers de gouvernement. Une révision de cette EFP a été amorcée en 2001, processus qui a toutefois été suspendu en raison des démarches nécessaires au retour de l'Alberta et l'entrée de la Saskatchewan à titre de signataire de l'EFP. Les travaux se sont concrétisés en 2013 avec l'approbation des modifications à la Proclamation, l'Annexe A de l'EFP, permettant ainsi d'officialiser l'adhésion de ces deux provinces comme membre à part entière de l'EFP¹. Ces modifications à la Proclamation ont également permis de changer la gouvernance des POIC en modifiant la structure du conseil d'administration par l'avènement d'une présidence indépendante. Enfin, les discussions se poursuivent avec les producteurs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent éventuellement intégrer le système canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair.

Le conseil d'administration des POIC comprend maintenant neuf membres, dont un président sans droit de vote, six producteurs venant des offices de commercialisation des provinces signataires et deux représentants de la Fédération canadienne des couvoirs. Dans le cadre du plan de commercialisation, les POIC ont essentiellement pour mandat de veiller à ce que les besoins du marché canadien en œufs d'incubation de poulet à chair soient adéquatement comblés. À cet égard, ce plan établit un contingent national et le répartit entre les offices provinciaux.

Il est à noter que la production d'œufs d'incubation de poules pondeuses d'œufs de consommation n'est pas réglementée à l'échelle canadienne. Toutefois, au Québec, cette production est visée par le Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, établi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1).

Au cadre législatif canadien s'ajoutent donc des mesures réglementaires à l'échelle québécoise. Depuis 1981, la production d'œufs d'incubation au Québec est assujettie à ce plan conjoint. Les produits visés sont les œufs d'incubation servant à la production de poulets à chair (type chair), de poules pondeuses d'œufs (type ponte) et de dindons², de même que la chair des troupeaux reproducteurs. Le Plan conjoint est administré par les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) et a notamment pour objet de contrôler la production d'œufs, de satisfaire aux besoins du marché québécois pour le type chair et d'éviter une surproduction. Il accorde ainsi aux POIQ plusieurs pouvoirs, dont ceux de continger la production, d'organiser la mise en marché et de négocier les prix et les conditions de vente des produits visés.

1. Ces deux provinces étaient déjà associées par l'entremise d'une entente administrative, depuis avril 2008 pour l'Alberta et depuis janvier 2009 pour la Saskatchewan. Leurs représentants n'avaient toutefois pas le droit de voter, de présenter des motions et d'exercer les fonctions de président ou de vice-président.

2. Les producteurs de dindons à griller et de dindons lourds sont exemptés de l'application du plan depuis le 30 novembre 1988 (RMMAQ, décision 4807) en raison de l'assujettissement au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec qui vise la chair des dindons et des reproducteurs.

2 LE MARCHÉ DES ŒUFS D'INCUBATION

2.1 LES PARTS DE MARCHÉ PAR PROVINCE

2.1.1 Les perspectives de marché

La production d'œufs d'incubation est à la base des productions de poulet et d'œufs. Elle leur est étroitement liée et reflète ainsi, pour ces productions, l'évolution de la demande. Les producteurs d'œufs d'incubation et les couvoiriers doivent s'adapter à cette demande de marché.

En raison du système de gestion de l'offre, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada déterminent le contingent national selon le mécanisme prévu à l'Entente fédérale-provinciale et le répartent sous forme d'allocation aux provinces. Par la suite, afin de respecter cette allocation, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec déterminent annuellement le taux d'utilisation du contingent. Ces éléments seront traités plus en détail dans le chapitre 3.

2.2 LES MISES EN ÉLEVAGE AU QUÉBEC

Les mises en élevage des poussins pour les productions de poulets de chair et d'œufs montrent qu'une augmentation a eu lieu, au cours des dernières années, pour suivre l'évolution de la demande concernant ces productions.

La production d'œufs d'incubation de poulet de chair est le secteur dominant du marché des œufs d'incubation au Québec avec 182,6 millions de poussins de type chair en 2014. Les besoins du secteur des œufs de consommation représentaient, pour leur part, près de 5,2 millions de poussins de type ponte.

Tableau 1 : Mise en élevage de poussins au Québec, de 2004 à 2014

Année	Poussins pour la production des :			
	Poulets de chair		Œufs	
	Milliers	% ¹	Milliers	% ⁽¹⁾
2004	174 244	-	3 946	-
2005	167 311	-4,0	4 083	3,5
2006	168 646	0,8	4 354	6,6
2007	175 395	4,0	4 473	2,7
2008	175 536	0,1	4 377	-2,1
2009	176 396	0,5	4 790	9,4
2010	177 084	0,4	4 850	1,3
2011	172 350	-2,7	4 825	-0,5
2012	177 392	2,9	4 816	-0,2
2013	179 070	0,9	4 866	1,0
2014	182 600	2,0	5 177	6,4
Variation (%)				
2004-2014	4,8		31,2	
2010-2014	3,1		6,7	

1. Variation annuelle.

Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

2.3 LE CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT

Les échanges commerciaux sont ceux des œufs d'incubation et des poussins de type chair ou de type ponte. Les figures suivantes illustrent leur distribution ainsi que les volumes échangés en 2014. Les échanges commerciaux seront abordés à la section 2.4, quant à la production, elle sera traitée au chapitre 3.

Tableau 2 : Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2014, en milliers

		Production d'œufs d'incubation	191 024		
Importations	39 634	↓		Exportations	194
Internationales	33 895			Internationales	141
Interprovinciales	5 739			interprovinciales	53
Production de poussins					
		Œufs mis en incubation	230 464		
Importations	7 253	Œufs non éclos	35 071	Exportations	18 829
Internationales	7 218	Poussins produits	195 393	Internationales	3 172
Interprovinciales	35	Destruction de poussins	1 217	Interprovinciales	15 657
↓					
		Placement de poussins	182 600		

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 3 : Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2014, en milliers

		Production d'œufs d'incubation	15 344		
Importations	396	↓		Exportations	3 295
Internationales	-			Internationales	-
Interprovinciales	396			Interprovinciales	3 295
Production de poussins					
		Œufs mis en incubation	12 445		
Importations	1 394	Œufs non éclos	2 657	Exportations	1 062
Internationales	-	Poussins produits	9 788	Internationales	1
Interprovinciales	1 394	Destruction de poussins	4 943	Interprovinciales	1 061
↓					
		Placement de poussins	5 177		

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

2.4 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

2.4.1 Le commerce interprovincial du Québec

2.4.1.1 Le commerce d'œufs et de poussins de type chair

De 2004 à 2014, le commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type chair a été relativement stable en ce qui concerne les entrées. Ce commerce s'effectue essentiellement avec les provinces de l'Atlantique en raison d'ententes liant Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, deux couvoiriers québécois et deux producteurs du Nouveau-Brunswick. Ces ententes permettent l'incubation au Québec d'œufs provenant de ces producteurs, à la condition que les poussins leur soient retournés. Ce commerce est stable, à l'exception d'une baisse importante des achats en 2008 (tableau 4). Selon les années, les achats d'œufs ont représentés entre 1,4 et 3,7 % de la production au Québec (voir tableau 12 en annexe).

Tableau 4 : Commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type chair au Québec, en milliers d'œufs, de 2004 à 2014

Année	Achat	Vente	Solde
	Milliers d'œufs		
2004	5 274	4	-5 270
2005	4 505	180	-4 325
2006	4 981	108	-4 873
2007	5 052	601	-4 451
2008	2 560	3	-2 557
2009	6 388	3	-6 385
2010	6 652	5	-6 647
2011	5 855	3	-5 851
2012	6 708	17	-6 691
2013	5 601	51	-5 550
2014	5 739	53	-5 686

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 5 : Commerce interprovincial de poussins de type chair au Québec, en milliers de poussins, de 2004 à 2014

Année	Achat	Vente	Solde
	Milliers de poussins		
2004	878	15 253	14 375
2005	489	15 871	15 382
2006	645	16 458	15 813
2007	1 046	15 220	14 175
2008	786	13 405	12 619
2009	857	14 693	13 836
2010	250	15 635	15 385
2011	152	15 943	15 790
2012	32	15 088	15 057
2013	133	15 269	15 136
2014	35	15 657	15 623

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Le nombre de poussins achetés par le Québec a connu une diminution constante au cours des dernières années pour se situer à un peu moins de 35 000 en 2014 (tableau 5). Quant au nombre de poussins vendus, il est supérieur à 15 millions pour toute la période, à l'exception de 2008 et de 2009. Les principaux marchés pour ces ventes sont ceux des producteurs de poulet de l'Est de l'Ontario, qui ont varié entre 55 et 60 % entre 2010 et 2014, suivis par ceux des provinces maritimes en raison de l'entente évoquée précédemment. Ces ventes ont représenté entre 7,3 et 9,1 % des poussins produits pour la production de poulet (voir tableau 13 en annexe).

2.4.1.2 Le commerce d'œufs et de poussins de type ponte

Depuis 2007, les achats d'œufs d'incubation de type ponte diminuent, alors que les ventes augmentent constamment depuis 2008 (tableau 6). Les achats proviennent de l'Ontario, du Manitoba et des provinces atlantiques. Les ventes sont majoritairement faites en Ontario et elles représentent entre 13,9 et 23,3 % de la production québécoise d'œufs d'incubation de type ponte (voir tableau 14 en annexe). Ces ventes d'œufs, de même que l'augmentation des achats de poussins de type ponte observée depuis 2008 (tableau 7), sont le résultat de la restructuration d'un des couvoiriers du Québec impliqués dans ce secteur. Une certaine quantité de poussins revient au Québec après que les œufs produits ici ont été incubés en Ontario. En ce qui concerne les achats de poussins, ils ont représentés entre 22,5 et 29,3 % des poussins mis en élevage pour la production d'œufs (voir tableau 15 en annexe).

Tableau 6 : Commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, en milliers d'œufs, de 2004 à 2014

Année	Achat	Vente	Solde
2004	1 015	8	-1 007
2005	823	0	-823
2006	838	0	-838
2007	1 386	0	-1 386
2008	344	1 489	1 145
2009	237	1 892	1 655
2010	402	2 012	1 610
2011	591	2 344	1 752
2012	103	3 136	3 033
2013	158	3 292	3 134
2014	396	3 295	2 899

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 7 : Commerce interprovincial de poussins de type ponte au Québec, en milliers de poussins, de 2004 à 2014

Année	Achat	Vente	Solde
2004	68	927	859
2005	36	767	731
2006	84	800	716
2007	5	893	888
2008	985	742	-244
2009	1 231	667	-564
2010	1 218	797	-421
2011	1 206	812	-394
2012	1 305	699	-606
2013	1 427	1 123	-304
2014	1 394	1 061	-333

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

2.4.2 Le commerce international

2.4.2.1 Les accords commerciaux

Les engagements pris par le Canada dans le cadre de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins (accord bilatéral) et de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) encadrent les importations d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au pays.

En vertu de l'accord bilatéral avec les États-Unis, en vigueur depuis 1990, le Canada a consenti un niveau d'accès aux importations d'œufs et de poussins de type chair équivalant à 21,1 % de la production intérieure canadienne prévue pour l'année. En 2014, le niveau d'accès était de 144,7 millions d'équivalents-œufs.

En 1995, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, le Canada a opté pour un système de contingents tarifaires. Ainsi, un contingent a été établi pour l'importation d'œufs et de poussins de type chair. De faibles droits de douane (1,51 cent par douzaine d'œufs ou 0,86 cent par poussin) ou aucun pour certains accords bilatéraux, comme avec les États-Unis, n'est appliqué pour les volumes importés à l'intérieur de ce contingent. Il est possible d'importer des volumes excédentaires, mais ceux-ci sont alors soumis à un tarif beaucoup plus élevé, soit de 238 %. Le niveau d'accès à l'intérieur du contingent tarifaire à faible taux concédé par le Canada en vertu de l'accord de l'OMC correspond à 95,4 millions d'équivalents-œufs.

En pratique, le niveau d'accès aux importations consenti par le Canada correspond à la plus élevée des concessions, soit celle établie en vertu de l'accord bilatéral avec les États-Unis. Les importations sont relativement stables (graphique 1, page 15).

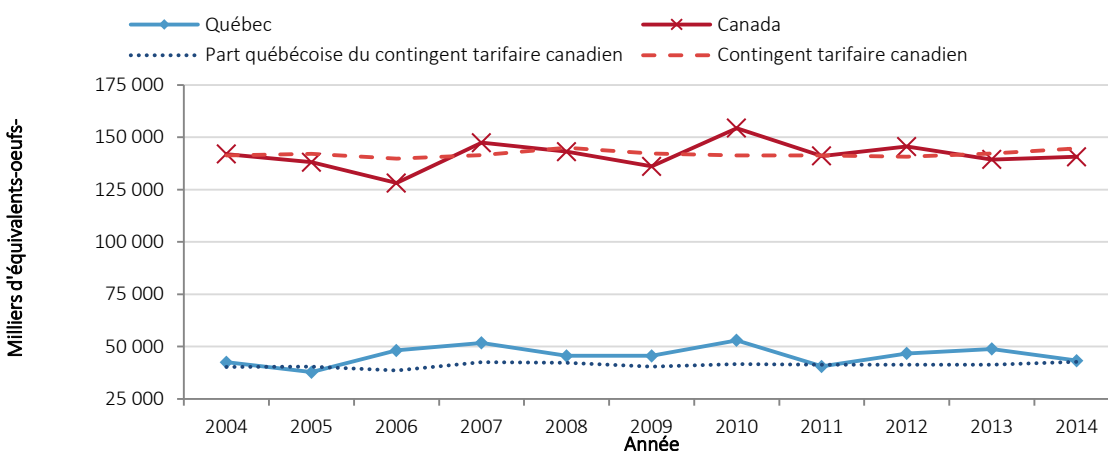
Le Partenariat transpacifique (PTP), s'il est mis en œuvre, introduira des contingents d'importation additionnels pour les œufs d'incubation de poulet à chair. Ils seront mis en œuvre en 6 tranches égales de 166 667 douzaines ou 2 millions d'œufs (en équivalents-œufs) pour atteindre 1 million de douzaines après 5 ans. Une indexation de 1 % par année aura lieu pour les 13 années suivantes, ce qui représenterait à l'échelle canadienne 1 138 093 douzaines. Par ailleurs, le secteur subira également l'impact de la réduction de la production de poulet découlant des contingents d'importation additionnels consentis, qui sont évalués à 26 747 tonnes en vertu de l'entente.

2.4.2.2 Le commerce international du Québec et du Canada

Le commerce d'œufs d'incubation et de poussins de poulet à chair

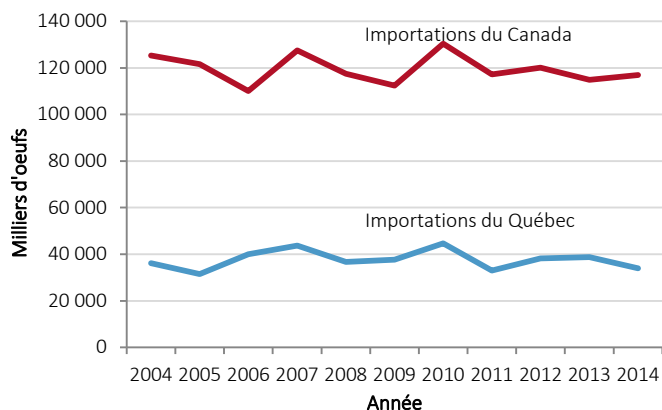
Le graphique 1 illustre les importations totales d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec et au Canada pour la période de 2004 à 2014. Pour les poussins de type chair, les données ont été converties en équivalents-œufs. Les importations totales canadiennes ont été supérieures au contingent tarifaire à trois reprises, soit 2007, 2010 et 2012 et peuvent s'expliquer notamment par la sous-évaluation des besoins du poulet en 2007 et par les vagues de chaleur de 2010 ayant affectées la production de certaines provinces, dont le Québec. Le contingent tarifaire de chaque province est calculé selon la part de marché tel que défini par Affaires mondiales Canada et qui se base sur le nombre de poussins éclos dans la province dans l'année précédant l'émission du contingent tarifaire canadien³. La part québécoise présentée dans le graphique 1 permet d'apprécier le niveau d'utilisation du contingent tarifaire canadien. Le Québec a connu des importations supérieures à sa part de marché à toutes les années, à l'exception de 2005 et 2011.

Graphique 1 : Importations totales d'œufs et de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014



Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC); Agriculture et Agroalimentaire Canada; Affaires mondiales Canada; compilation du MAPAQ.

Graphique 2 : Importations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014



Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Les importations d'œufs d'incubation de poulet à chair au Québec et au Canada ont peu varié entre 2004 et 2014, plus particulièrement entre 2011 et 2014 (voir le graphique 2).

De 2004 à 2014, les œufs importés par le Québec ont représenté de 25,9 à 36,4 % des importations canadiennes (voir le tableau 16 en annexe). De 2010 à 2014, les valeurs annuelles moyennes des importations québécoises et canadiennes ont respectivement varié entre 8,0 et 11,3 millions de dollars et entre 29,7 et 36,0 millions de dollars. L'estimation est faite à partir des volumes totaux d'œufs compilés par Agriculture et Agroalimentaire Canada et des prix moyens obtenus par Statistique Canada⁴.

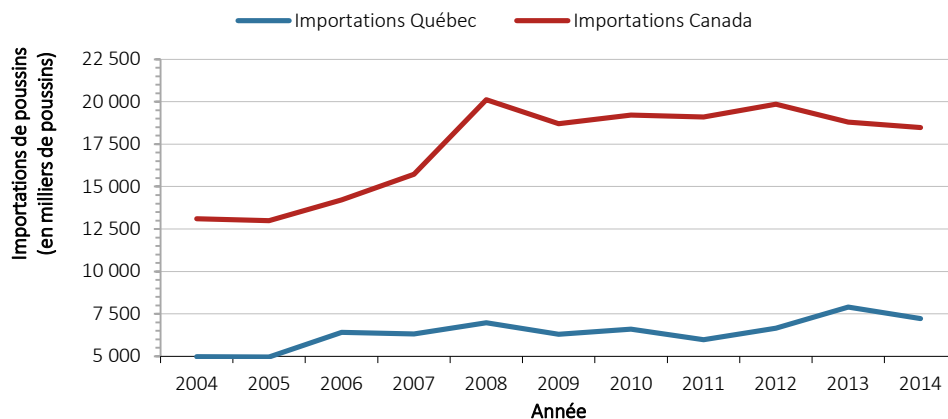
3. Affaires mondiales Canada, *Avis aux importateurs – Œufs d'incubation de poulets de chair et poussins destinés à la production de poulets*, section 6.2, <http://www.international.gc.ca/controls-controles/prod/agri/incubation/notices-avis/873.aspx?lang=fra>.

4. Les données de Statistique Canada ne permettent pas d'estimer la valeur des exportations d'œufs d'incubation et de poussins de type chair.

Les exportations canadiennes d'œufs d'incubation sont relativement faibles par rapport aux quantités importées. Tant les exportations du Québec que celles du Canada ont chuté à compter de 2007 pour s'établir en deçà du million en 2008 (voir données détaillées en annexe, tableau 16). La majorité des exportations canadiennes ont été faites par le Québec.

En ce qui concerne les importations de poussins de type chair, les quantités importées annuellement au Canada ont varié entre 12,9 et 20,0 millions en 2008, l'année où elles ont été les plus élevées. Par la suite, elles sont demeurées relativement stables autour de 19,0 millions. Au Québec, le volume de poussins importés a été relativement stable entre 2006 et 2012 avec, en moyenne, des importations de 6,4 millions de poussins. Le cap des 7 millions de poussins a été franchi en 2013, où le nombre était de 7,9 millions.

Graphique 3 : Importations de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

De 2010 à 2014, les importations annuelles québécoises et canadiennes de poussins ont été en moyenne de 2,2 et de 8,0 millions de dollars respectivement. Cette estimation a été effectuée à partir des volumes totaux de poussins compilés par Agriculture et Agroalimentaire Canada et des prix moyens obtenus par Statistique Canada⁵.

Quant aux exportations de poussins de type chair, à l'échelle canadienne, elles sont exclusivement faite par le Québec depuis 2006, à l'exception de 2009 (voir le tableau 17 en annexe). Les quantités de poussins exportées se maintiennent à 3 millions par année depuis 2010.

Le commerce d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte

Le Québec est peu actif en matière d'importation et d'exportation d'œufs d'incubation de type ponte, les quantités étant négligeables, voir nulles certaines années (voir les données détaillées en annexe, tableau 18). À l'échelle canadienne, les importations d'œufs d'incubation sont en baisse et inférieures aux exportations.

En ce qui concerne le commerce des poussins de type ponte, le Québec importe plus de poussins qu'il en exporte. Toutefois, les quantités sont négligeables par rapport aux importations totales canadienne (les données détaillées sont présentées en annexe, tableau 19). Au Canada, les importations canadiennes de poussins de type ponte diminuent : elles sont passées d'un peu plus de 850 000 en 2004 à 90 000 poussins en 2014. Quant aux exportations de poussins, elles ont toujours été supérieures aux importations. Elles ont connu une croissance constante de 2005 à 2011, passant de 2,6 à 3,4 millions, pour chuter jusqu'à 1,7 million en 2012 et ensuite atteindre 3,8 millions en 2014 (voir le tableau 19 en annexe).

5. Les données de Statistique Canada ne permettent pas d'estimer la valeur des exportations d'œufs d'incubation et de poussins de type chair.

2.5 LES CONSTATS

- Les soldes canadiens et québécois des importations-exportations, pour les œufs d'incubation que pour les poussins de type chair, sont négatifs pour toute la période 2004-2014 (voir les détails dans les tableaux 16 et 17 en annexe).
- Pour le Canada, le solde commercial pour les œufs de type ponte, est positif depuis 2010 et pour toute la période en ce qui concerne les poussins de type ponte. Le solde commercial du Québec pour les œufs d'incubation et les poussins de type ponte est nul ou négatif pour toute la période (voir les détails dans les tableaux 18 et 19 en annexe).
- La substitution des importations d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Canada, et plus particulièrement au Québec par la production intérieure (voir chapitre 3) démontre l'existence d'une capacité de production.
- Advenant la mise en œuvre du Partenariat transpacifique, la filière des œufs d'incubation de type chair devra composer avec un double impact en raison des concessions à terme accordées pour la production d'œufs d'incubation (13,6 millions d'œufs) et pour la production de poulet (26747 tonnes).

3 LA PRODUCTION

3.1 LES CONTINGENTS DE PRODUCTION

3.1.1 Le mécanisme d'établissement des contingents⁶

Le système de contingentement de la production, établi en vertu de l'Entente fédérale-provinciale, est le mécanisme par lequel Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) déterminent le contingent national et attribuent des allocations à chaque office provincial, déterminant de ce fait la quantité d'œufs d'incubation de poulet à chair pouvant être produite par une province pour approvisionner son marché pendant un an. Par la suite, les offices provinciaux répartissent ce contingent entre les producteurs.

En raison du temps nécessaire à la planification de la production, le contingent national est d'abord établi de façon préliminaire en mars de l'année précédant l'année de production. Il est par la suite révisé à quatre reprises avant d'être fixé définitivement, au mois de juillet de l'année de production. Enfin, un comité consultatif composé de représentants du secteur (producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poulet, couviroiers, transformateurs, surtransformateurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Affaires mondiales Canada) est responsable de l'estimation de la production nationale de poulet servant à établir le contingent national.

L'établissement des contingents provinciaux découle d'une formule mathématique qui tient compte des parts de marché des provinces pour la production de poulet, du ratio chair-œuf et des importations. Les signataires de l'Entente fédérale-provinciale ont convenu, en 2001, de modifier la méthode de calcul des contingents provinciaux pour tenir compte de ces importations.

3.1.2 L'allocation par province du contingent fédéral des œufs d'incubation de poulet à chair

Le tableau 8 illustre l'évolution des contingents de production au Canada et dans les trois principales provinces productrices pour la période de 2004 à 2014. La croissance annuelle moyenne au Canada a été de 0,05 % portant le contingent global à 685,5 millions d'œufs en 2014. Les fluctuations des contingents s'expliquent par les besoins associés à la production de poulet et les caractéristiques de la production (taux d'éclosion, poids d'abattage et viabilité des poussins). L'ensemble des contingents pour toutes les provinces sont présentés au tableau 20 en annexe.

Tableau 8 : Contingent d'œufs d'incubation de poulet à chair, pour le Canada et ses provinces, de 2004 à 2014

Année	QC	Ont.	C.-B.	CA
	<i>En milliers d'œufs</i>			
2004	180 820	218 909	98 298	671 053
2005	181 557	208 397	114 256	680 271
2006	176 366	208 373	108 156	669 658
2007	181 206	206 751	106 001	677 872
2008	184 973	212 376	108 970	694 852
2009	181 077	209 150	106 391	680 343
2010	180 502	208 094	102 690	675 764
2011	180 580	206 164	102 033	675 814
2012	178 244	205 855	101 337	673 165
2013	183 080	207 262	100 522	674 037
2014	189 164	210 939	102 592	685 493
Croissance annuelle moyenne %	0,24	-0,24	-0,57	0,05

Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

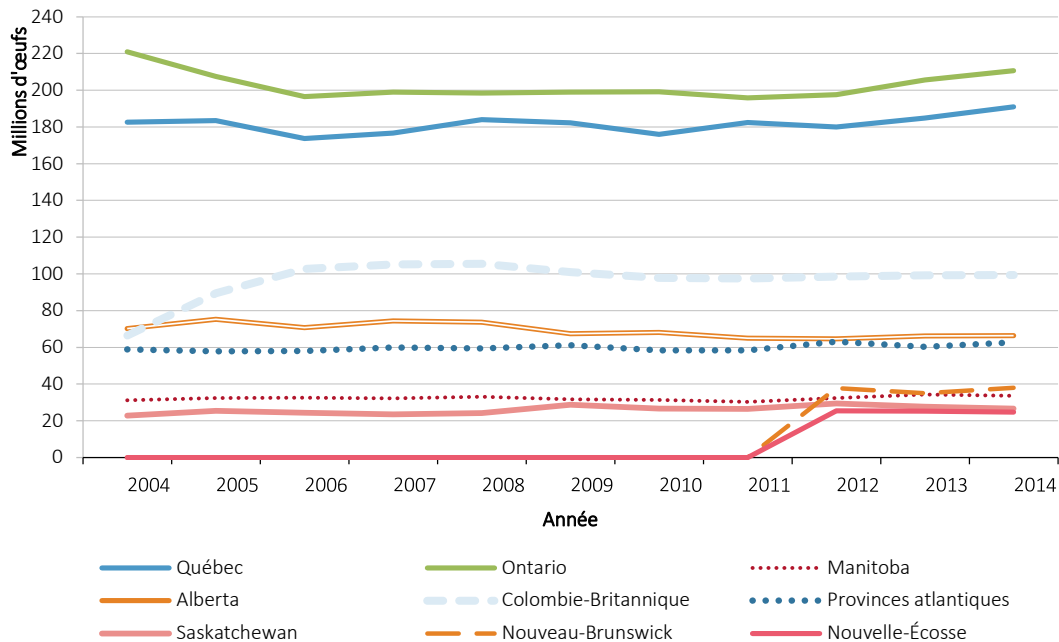
La répartition des contingents a peu évolué depuis 2010, l'Ontario demeurant la province détenant le contingent le plus élevé, soit 211 millions d'œufs en 2014 ou 30,8 % du total canadien. Il est suivi par le Québec, dont l'allocation est de 189,2 millions d'œufs ou 27,6 % du total canadien (voir le tableau 21 en annexe).

6. L'établissement de contingent concerne la production d'œufs d'incubation de poulet à chair. La production d'œufs d'incubation de type ponte n'est pas réglementée à l'échelle canadienne.

3.2 LA PRODUCTION CANADIENNE

De 2004 à 2014, la production canadienne d'œufs d'incubation de poulet à chair a connu une croissance annuelle moyenne de 0,25 %, passant de 653,1 à 690,0 millions d'œufs. La croissance observée entre le début et la fin de cette période est de 5,7 %, alors que pour le Québec elle a été de 4,6 %. Par contre, pour ce qui est de l'Ontario, la croissance a été négative (-4,7 %). Toutefois, c'est entre 2010 et 2014 qu'on observe les plus fortes croissances qui ont été pour le Québec de 8,6 %, pour l'Ontario de 5,8 % et pour le Manitoba de 6,8 %. Pour l'ensemble du Canada, la croissance 2010-2014 a été de 5 %. Des données détaillées pour ce qui est de la production par province sont présentées dans le tableau 22 en annexe. La part du Québec dans la production canadienne a légèrement diminué de 2004 à 2014, passant de 28,0 % à 27,7 % (voir le tableau 23 en annexe). La part de l'Ontario a diminué de façon plus importante au cours de cette période, passant de 33,8 % à 30,5 %. En 2014, la production d'œufs de ces deux provinces représentait 58,2 % (403,5 millions d'œufs) de la production canadienne.

Graphique 4 : Production d'œufs d'incubation de type chair pour les provinces canadiennes, de 2004 à 2014



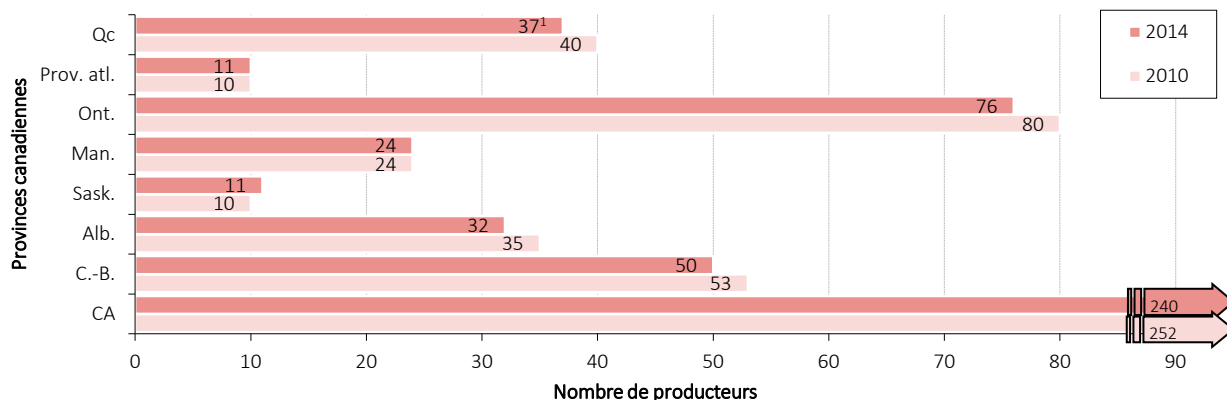
Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

Le tableau 24, en annexe, présente en détails le rapport entre la production d'œufs d'incubation de poulet à chair et l'allocation émise aux provinces. Les provinces pouvaient recourir à la location interprovinciale de quotas pour éviter que la production excède 101 %, faute de quoi des pénalités de surproduction pourraient s'appliquer. À compter de 2016, la règle demeure la même à l'exception des provinces ayant une allocation supérieure à 100 millions d'œufs, soit le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui disposeront d'une possibilité de dépassement de 1 million d'œufs.

3.2.1 Le nombre de producteurs

Le nombre de producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Canada a diminué de 4,8 % entre 2010 et 2014. À l'échelle canadienne, le nombre de producteurs a baissé dans toutes les provinces à l'exception de l'Alberta, de la Saskatchewan et des provinces maritimes, où il est demeuré stable (voir la figure 1 de la page suivante).

Figure 1 : Nombre de producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Canada, pour 2010 et 2014



1. Les bénéficiaires du Programme d'établissement des nouveaux producteurs sont inclus.

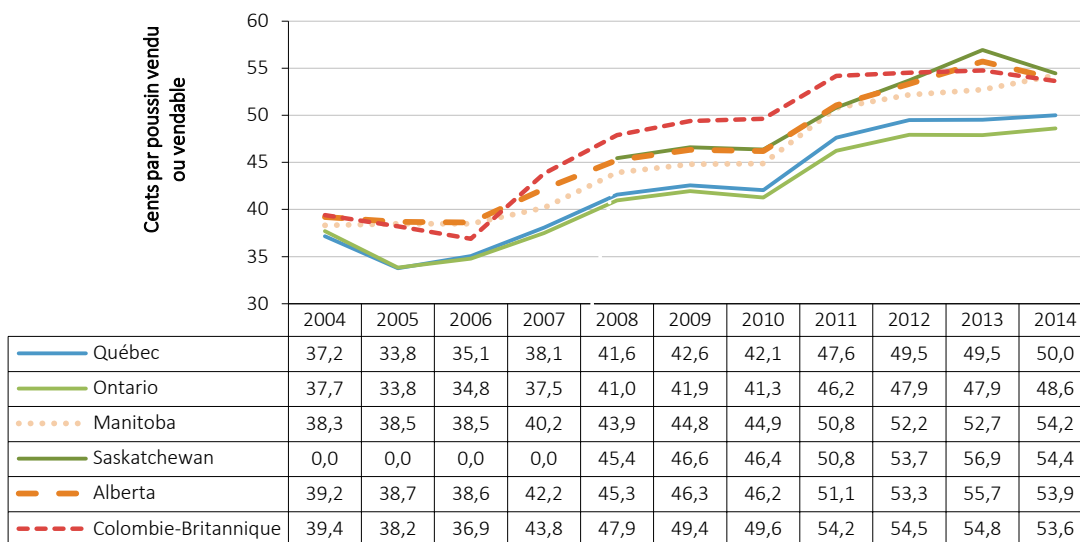
Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

Depuis 2005, une diminution de 11 % est observée dans l'ensemble du Canada, alors que le nombre de producteurs s'élevait à 270. La production n'ayant pas diminué, il y a donc eu consolidation des entreprises restantes.

3.2.2 Les prix payés aux producteurs

Le graphique 5 présente l'évolution des prix payés aux producteurs des provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale. Les prix moyens payés aux producteurs canadiens ont varié entre 38,36 cents en 2004 et 52,46 cents en 2014. En 2013, le prix moyen le plus élevé a été atteint, soit 52,92 cents.

Graphique 5 : Prix aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair, de 2004 à 2014



Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

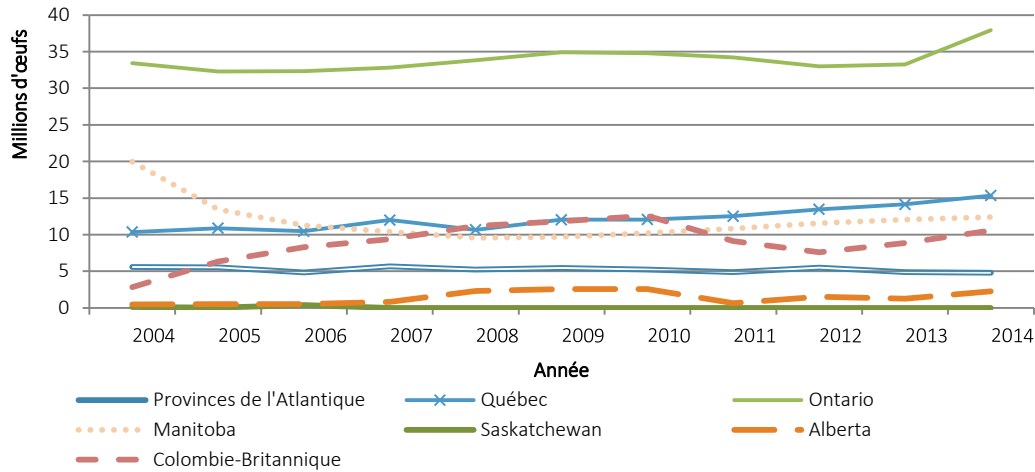
De 2004 à 2014, le prix moyen payé aux producteurs du Québec a été de 42,44 cents comparativement à 41,69 cents en Ontario, à 45,37 cents au Manitoba, à 50,62 cents en Saskatchewan, à 46,41 cents en Alberta et à 47,48 cents en Colombie-Britannique⁷.

7. Certains écarts de prix peuvent s'expliquer par les bases de paiements (poussins vendus ou vendables). Les poussins vendables sont des poussins aptes à être mise en marché. Dans le cas des poussins vendus, il s'agit des poussins vendables moins 2 % pour tenir compte des mortalités en début d'élevage.

3.2.3 La production d'œufs d'incubation de type ponte

La production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada a augmenté de 14,6 % entre 2004 et 2014, passant de 72,7 à 83,3 millions d'œufs (graphique 6).

Graphique 6 : Production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014

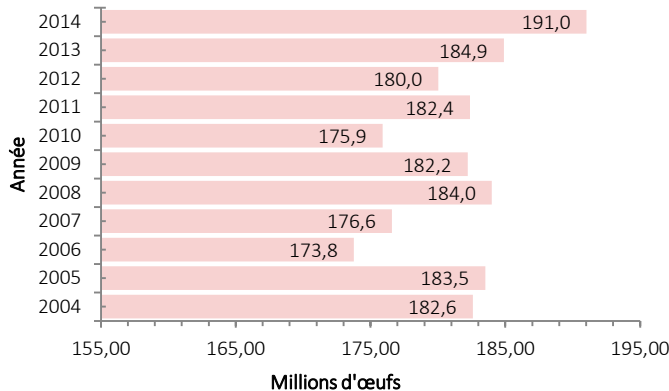


Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

La production du Québec par rapport à celle du Canada (voir les tableaux 25 et 26 en annexe) a également augmenté entre 2004 et 2014, passant de 14,2 % (10,4 millions d'œufs) à 18,4 % (15,3 millions d'œufs). Par contre, la part de l'Ontario est demeurée relativement stable, se situant autour de 45,0 % (37,9 millions d'œufs) en 2014. Quant au Manitoba, il a connu une baisse à partir de 2005. Alors qu'il détenait 27,4 % (19,9 millions d'œufs) de la production canadienne en 2004, sa part ne représentait plus que 14,9 % en 2014. L'Ontario et le Québec étaient responsables, en 2014, de 63,9 % de la production canadienne.

3.3 LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE

Figure 2 : Production d'œufs d'incubation de poulet à chair au Québec, de 2004 à 2014



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

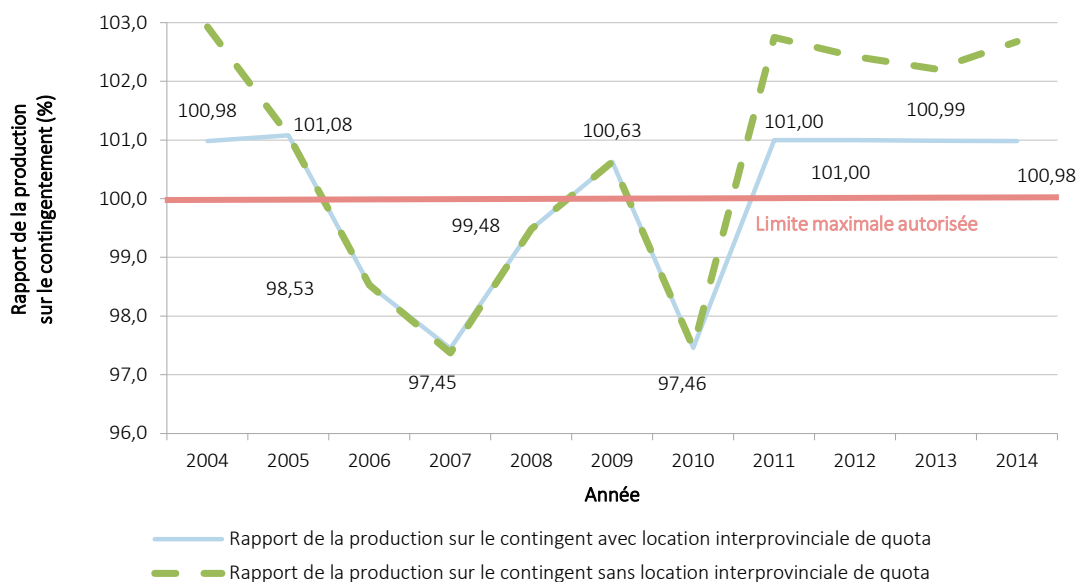
De 2004 à 2014, la production québécoise d'œufs d'incubation de type chair est passée de 182,6 millions d'œufs à 191,0 millions. La croissance observée entre le début et la fin de cette période est de 4,6 %. Les décroissances de production sont principalement liées au marché du poulet (baisse de production pour stabiliser les prix et les inventaires, demande des transformateurs pour des poulets plus gros) et à des conditions climatiques, notamment en 2010.

Pour les années subséquentes, la hausse de la production est due au besoin accru pour la production de poulet et pour l'approvisionnement en poussins du marché de l'Est de l'Ontario.

3.3.1 La détermination du taux d'utilisation du contingent pour les producteurs québécois et le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingentement

Pour respecter l'allocation consentie par l'office canadien pour le secteur des œufs de type chair et satisfaire les besoins du secteur de type ponte, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) déterminent annuellement les taux d'utilisation du contingent (quota) pour les producteurs québécois d'œufs d'incubation de type chair et de type ponte.

Graphique 7 : Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingent, de 2004 à 2014



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; POIQ; compilation du MAPAQ.

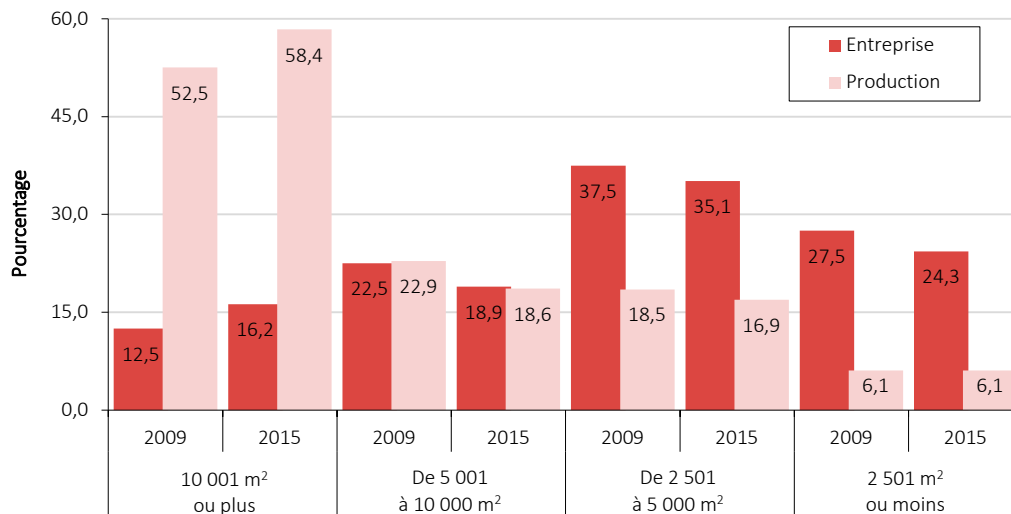
De 2004 à 2014, dans le cas de la production d'œufs d'incubation de poulet à chair, le Québec a excédé plus d'une fois la limite maximale de production établie (101 %), soit en 2004 et 2005 et de 2011 à 2014 (graphique 7). Toutefois, les POIQ ont utilisé les outils disponibles, tels que la location interprovinciale de quotas, pour obtenir des contingents additionnels et éviter les pénalités monétaires.

Les mises en incubation doivent, au cours d'une année, être égales à 100 %, sans excéder 101 %, de la quantité autorisée pour les œufs d'incubation de poulet à chair. Pour les œufs d'incubation de type ponte, elles doivent être d'au moins 98 %, sans excéder 101 %. Des pénalités de surproduction et de sous-production sont prévues au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement (c. M-35.1, r. 223) en cas de non-respect de ces règles.

3.3.2 Le portrait des entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair

Entre 2009 et 2015, le nombre des détenteurs québécois de quotas d'œufs d'incubation de type chair est passé de 40 à 35. À ces détenteurs de quotas, il faut ajouter les deux entreprises de production ayant bénéficié du Programme pour l'établissement de nouveau producteur des POIQ et qui ne détiennent pas de quotas, pour porter le nombre d'entreprises à 37. La concentration de la production d'œufs d'incubation dans les entreprises de plus grande taille a connu une légère augmentation, comparativement à la période précédente (de 2005 à 2009).

Graphique 8 : Répartition des entreprises selon la taille et la production au Québec pour 2009 et 2015

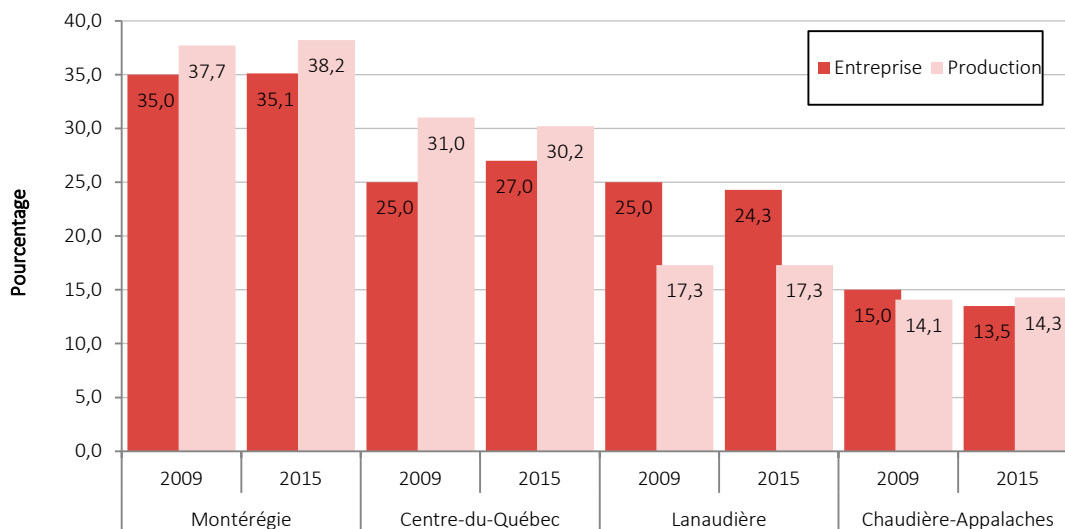


Sources : POIQ; compilation du MAPAQ.

Les entreprises qui détiennent des quotas de plus de 5 000 m² effectuaient 77,0 % de la production en 2015 par rapport à 75,4 % en 2009. Une diminution d'entreprises a été notée dans toutes les catégories, à l'exception des entreprises dont les quotas de production sont supérieurs à 10 001 m².

En 2015, les trois principales régions productrices d'œufs d'incubation de type chair étaient, dans l'ordre, la Montérégie (38,2 %), le Centre-du-Québec (30,2 %) et Lanaudière (17,3 %). Ces trois régions représentaient 85,7 % de la production québécoise, un taux similaire à celui de 2009 (86,0 %).

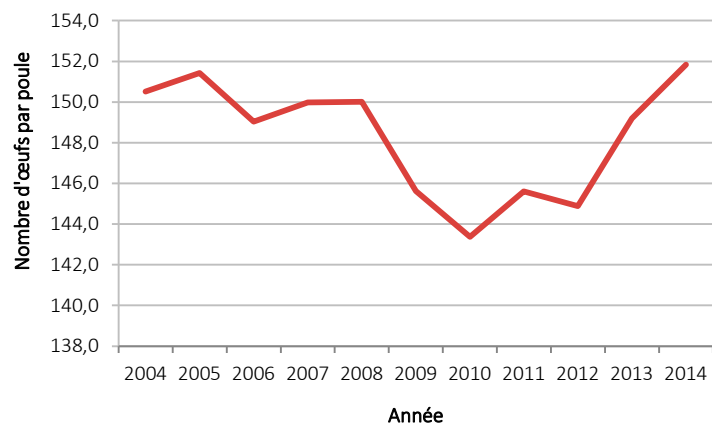
Graphique 9 : Répartition des entreprises et de la production par région au Québec pour 2009 et 2015



Sources : POIQ; compilation du MAPAQ.

3.3.3 L'indicateur de productivité

Graphique 10 : Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, de 2004 à 2014



Sources : POIQ; compilation du MAPAQ.

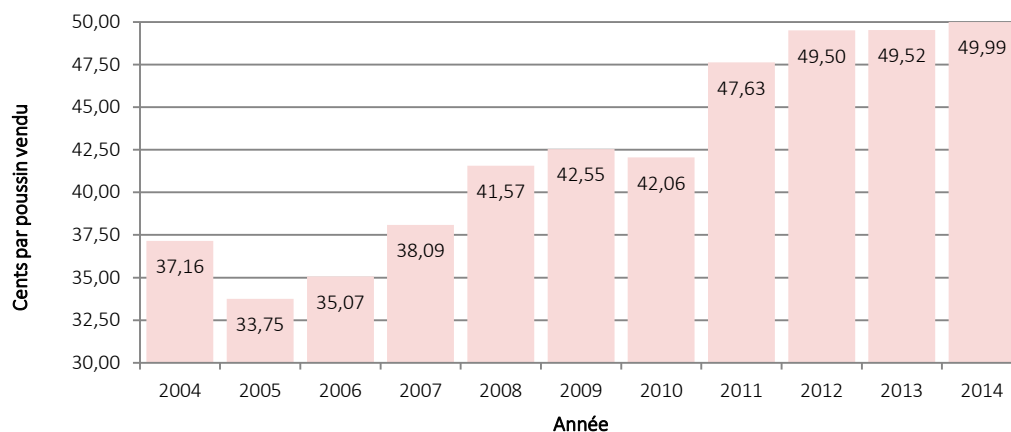
Les POIQ publient annuellement une analyse de la productivité des entreprises d'œufs d'incubation de type chair. Les entreprises reçoivent ainsi une analyse personnalisée portant notamment sur le nombre d'œufs mis en incubation par femelle chez elles et l'âge moyen des poules à l'abattage ainsi que sur le taux d'éclosion provincial moyen. Cette analyse comprend également des renseignements sur la productivité de l'ensemble des entreprises du Québec.

Sur la base des données recueillies et fournies par les POIQ, le graphique 10 présente, pour la période de 2004 à 2014, l'évolution de la productivité des poules au Québec, qui varie entre 150,51 et 151,83 œufs par poule. Cependant, une baisse de la productivité peut être constatée de 2009 à 2012, particulièrement en 2010, où elle est de 143,37 œufs par poule.

3.3.4 Les prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair

Les coûts associés à la production d'œufs d'incubation de type chair, la concurrence interprovinciale et les conditions du marché sont les critères utilisés par le comité chargé de fixer les prix qui seront payés aux producteurs.

Graphique 11 : Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Québec, de 2004 à 2014



Sources : POC; compilation du MAPAQ.

En 2004 et en 2005, les producteurs québécois ont obtenu en moyenne un prix légèrement inférieur à celui payé aux producteurs ontariens (voir le graphique 5 à la section 3.2.2). À compter de 2006, le prix québécois a été ajusté lors de la négociation pour tenir compte du coût de la vaccination assumé par les producteurs, contrairement à ce qui se passait en Ontario, où ce coût était assumé par les couvoiriers.

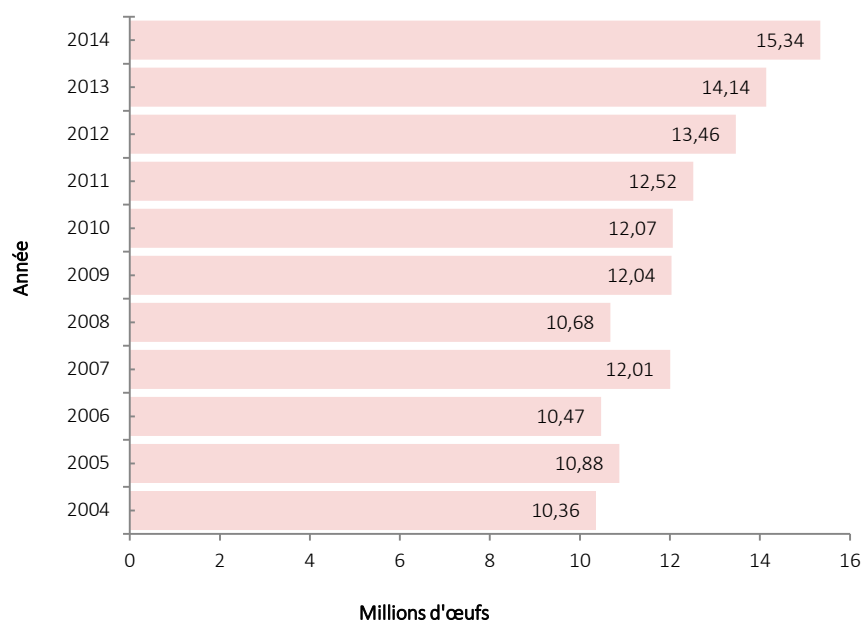
Les producteurs sont payés sur la base du nombre de poussins vendables moins 2 % pour tenir compte de la mortalité future dans les élevages de poulet à griller. L'augmentation observée à partir de 2006 s'explique par la variation des composantes du coût de production de l'Ontario, ainsi que la prise en compte du coût de la vaccination évoquée précédemment.

3.3.5 Les entreprises et la production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec

De 2004 à 2014, la production québécoise d'œufs d'incubation de type ponte est passée de 10,36 millions à 15,34 millions d'œufs, pour une croissance annuelle moyenne de 3,7 % (figure 3). Cette augmentation de la production s'explique, entre autres, par les besoins pour les marchés des œufs de vaccins et surtout par les besoins accrus, particulièrement depuis 2010, du secteur des œufs de consommation.

En 2015, on comptait cinq détenteurs de quotas de production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec.

Figure 3 : Production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, de 2004 à 2014



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

3.4 LES CONSTATS ET LES ENJEUX

- De 2010 à 2014, le Québec est la province qui a enregistré la plus forte croissance de production d'œufs d'incubation de poulet à chair (8,6 %).
- Au nombre de 40 en 2009, les producteurs du Québec sont 37 en 2015, ce qui représente une diminution de 7,5 %. Le Québec arrive au deuxième rang (-7,5 %) en termes de diminution derrière l'Alberta (-8,6 %).
- Les POIQ devront composer avec les nouvelles modalités établies en ce qui a trait à la surproduction pour éviter les pénalités. Cette nouvelle réalité entraînera possiblement des changements importants du côté des producteurs, dans la gestion individuelle de la production au Québec. Les producteurs pourraient devoir recourir à la location de quotas entre eux afin de respecter les niveaux de production établis (section 3.2).

4 LES COUVOIRS

L'industrie des couvoirs constitue un maillon important de la chaîne d'approvisionnement des producteurs de poulet de chair et d'œufs.

Les œufs fertilisés sont expédiés au couvoir et peuvent y être entreposés quelques jours avant d'être incubés. Ils sont mis en incubation, idéalement, au plus tard le septième jour suivant le ramassage à la ferme pour affecter le moins possible le taux d'éclosion. Ils sont alors incubés pendant une période de dix-huit jours puis placés dans des éclosiers pendant trois jours. Par la suite, les couvoiriers effectuent systématiquement le sexage à l'aile des poussins pour permettre des conditions d'élevage et d'abattage optimales, en réponse aux besoins spécifiques de clients, tels que les rôtisseries.

4.1 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUVOIRS AU QUÉBEC ET AU CANADA

Tableau 9 : Types et nombre de couvoirs au Québec pour 2005, 2010 et 2015

Année	Types de couvoirs		
	Poulets de chair et ponte	Poulets de chair (exclusivement)	Ponte (exclusivement)
2005	3	6	1
2010	2	5	-
2015	-	5	2

Sources : ACIA, Liste des couvoirs sous contrôle sanitaire; *Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec*, 2010; compilation du MAPAQ.

Actuellement, on dénombre au Québec sept couvoirs faisant l'objet d'un contrôle sanitaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le marché de l'incubation des œufs de type chair et de type ponte. Le portrait est demeuré le même depuis 2010 en ce qui a trait au nombre. Par contre, les deux couvoirs qui effectuaient auparavant l'incubation des deux types d'œufs sont maintenant dédiés à l'incubation des œufs de type ponte seulement : le Couvoir OVO (anciennement Jolibec) et le Couvoir Simetin. En ce qui concerne le marché de l'incubation des œufs de type chair, il est réparti entre le Couvoir Boire & Frères, le Couvoir provincial Arthabaska

(COOP fédérée de Québec), le Couvoir Scott, le Couvoir Réal Côté et le Couvoir Ramsay.

Il est à noter que les couvoirs étaient au nombre de dix en 2005. La diminution observée est attribuable à la fermeture de deux des trois couvoirs (ponte et chair) de la Coop fédérée, à la suite de la restructuration de sa filière avicole, et à la fermeture du couvoir Centre avicole Bélanger (ponte et chair).

À l'échelle canadienne, le nombre de couvoirs est demeuré relativement stable de 2010 à 2015. Toutefois, une diminution du nombre de couvoirs actifs pour les deux types d'œufs d'incubation a été notée, au bénéfice d'une augmentation du nombre de couvoirs pour les œufs de type ponte.

Tableau 10 : Nombre de couvoirs par type et par province pour 2010 et 2015

Provinces	Types de couvoirs					
	Poulets de chair		Poulets de chair et ponte		Ponte	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
Provinces de l'Atlantique	3	4	3	2	1	1
Québec	5	5	2	0	0	2
Ontario	8	6	3	3	5	6
Manitoba	4	4	0	0	3	3
Saskatchewan	2	2	0	0	0	0
Alberta	3	3	3	4	0	0
Colombie-Britannique	7	8	1	0	1	2
Total	32	32	12	9	10	14

Sources : ACIA, Liste des couvoirs sous contrôle sanitaire; *Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec*, 2010; compilation du MAPAQ.

4.2 LES MISES EN INCUBATION, LA PRODUCTION DE POUSSINS ET LES TAUX D'ÉCLOSION

En 2014, les mises en incubation représentaient respectivement, au Québec et au Canada, 230,5 millions et 811,2 millions d'œufs de type chair pour des totaux respectifs de 195,4 millions et de 671,3 millions de poussins. Du côté des œufs de type ponte, les mises en incubation totalisaient en 2014, au Québec et au Canada, 12,4 millions et 81,2 millions d'œufs pour une production de poussins de 9,8 millions pour le Québec et de 61,7 millions pour l'ensemble du Canada. Le tableau 11 montre la production de poussins de type chair et de type ponte, de 2010 à 2014, par les couvoiriers du Québec en relation avec les mises en incubation et les taux d'éclosion.

Tableau 11 : Mises en incubation, production de poussins et taux d'éclosion au Québec, de 2010 à 2014

Année	Type chair			Type ponte		
	Mise en incubation	Poussins	Taux d'éclosion	Mise en incubation	Poussins ¹	Taux d'éclosion
	En milliers		En pourcentage	En milliers		En pourcentage
2010	230 913	189 662	82,1	10 456	8 703	83,2
2011	225 050	186 031	82,7	10 764	8 890	82,6
2012	229 082	190 151	83,0	10 431	8 361	80,2
2013	232 689	190 459	81,9	11 004	9 110	82,8
2014	230 464	195 393	83,3	12 445	9 788	78,6

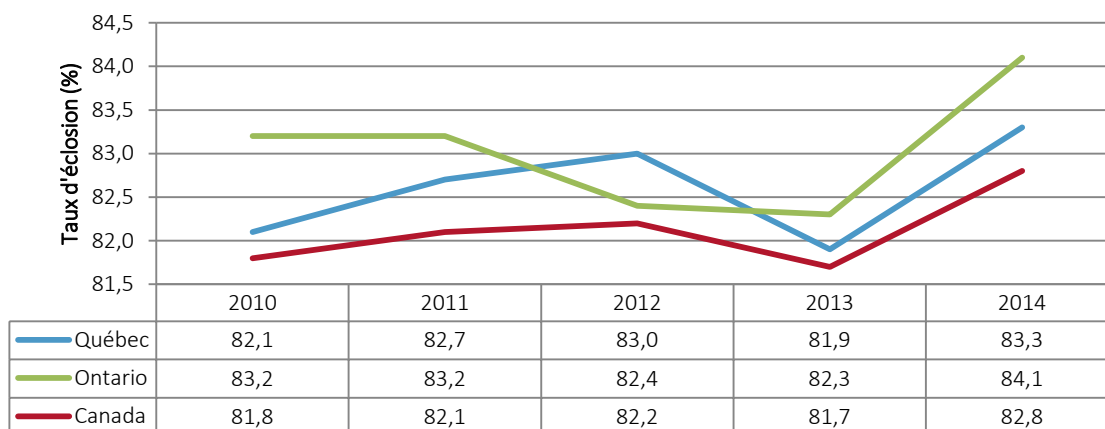
1. Environ la moitié des poussins produits sont détruits à l'éclosion.

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Les besoins de poussins de type chair augmentent ou diminuent en fonction de la production de poulet anticipée. De 2010 à 2014, la production de poussins de type chair est relativement stable à l'exception de 2014. Quant à la production de poussins de type ponte, étroitement lié à la production d'œufs, elle a augmenté en 2013 et 2014, pour répondre notamment aux besoins croissants des marchés des œufs transformés et de l'industrie pharmaceutique pour la production de vaccins.

En ce qui concerne les taux d'éclosion, de 2010 à 2014, ceux observés au Québec pour les œufs de type chair sont légèrement supérieurs à la moyenne canadienne, mais inférieurs à ceux de l'Ontario. Toutefois, pour les œufs de type ponte, les taux d'éclosion au Québec sont nettement supérieurs à ceux observés en Ontario et dans l'ensemble canadien. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces variations des taux d'éclosion, mentionnons les races utilisées et l'âge des troupeaux à l'abattage.

Graphique 12 : Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs du Québec, de l'Ontario et du Canada, de 2010 à 2014



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

À titre informatif, les taux d'éclosion de l'ensemble des provinces canadiennes pour les œufs de type chair et de type ponte sont présentés en annexe (tableaux 22 et 23).

4.3 LES CONSTATS

- Une certaine stabilité peut être observée quant aux acteurs de ce maillon de la filière. La consolidation notée antérieurement semble ainsi s'être stabilisée.
- En ce qui a trait aux taux d'éclosion, le Québec se situe nettement au-dessus de l'Ontario et de la moyenne canadienne pour ce qui est des œufs de type ponte. Pour les œufs de type chair, les taux observés au Québec sont supérieurs à la moyenne canadienne et se rapprochent de ceux de l'Ontario depuis 2011.

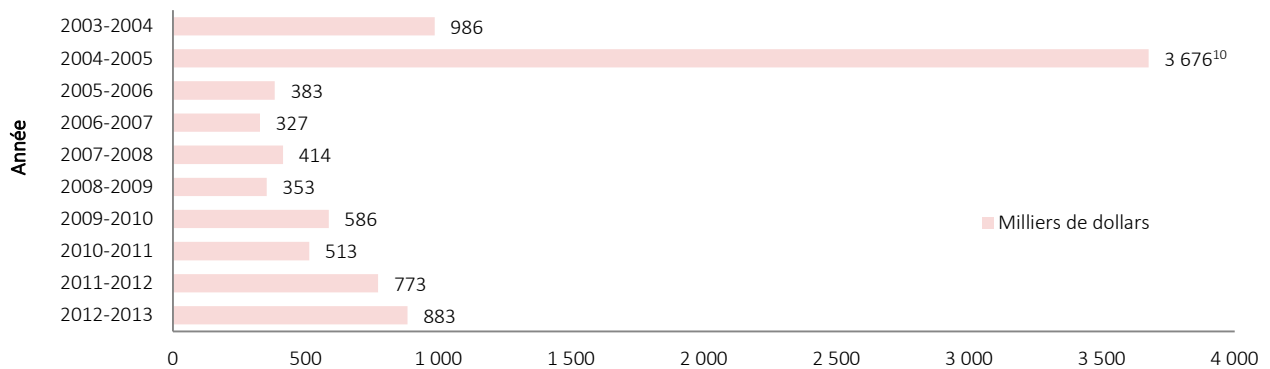
5 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

5.1 LES AVANCÉES MARQUANTES

Le secteur avicole a bénéficié d'un important soutien à la recherche dans les dernières années. Agriculture et Agroalimentaire Canada a en effet appuyé la création d'une grappe de recherche dans ce secteur (2010-2013) pour un montant de 1,8 million de dollars sur un budget total de 3,0 millions de dollars⁸. Une deuxième version de cette grappe couvre la période de 2013 à 2018 et bénéficie d'un financement global de 5,6 millions de dollars⁹. Les thèmes abordés sont les maladies infectieuses de la volaille, le renforcement de son système immunitaire, le bien-être animal et l'intendance environnementale.

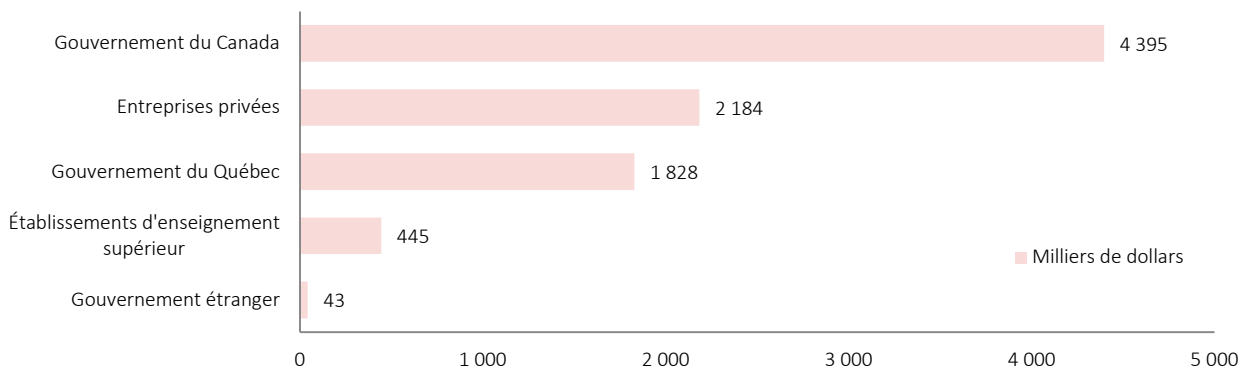
Sur une période de 10 ans (de 2004 à 2013), 8,9 millions de dollars ont été investis dans les universités québécoises pour des projets de recherche du secteur avicole (voir la figure 5). Près de la moitié de cette somme provient du gouvernement fédéral, alors que 25 % est attribuable à l'industrie.

Figure 4 : Sommes investies en recherche avicole dans les universités québécoises, de 2003-2004 à 2013



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et Système d'information sur la recherche universitaire, Québec, 2015, [Fichier Excel sur les projets de recherche universitaire au Québec].

Figure 5 : Provenance des sommes investies en recherche avicole dans les universités québécoises, de 2003-2004 à 2012-2013



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et Système d'information sur la recherche universitaire, Québec, 2015, [Fichier Excel sur les projets de recherche universitaire au Québec].

8. Source : http://www.cp-rc.ca/2010_Update/French/Programmes-de-recherche/cluster1FR.php, consulté le 30 novembre 2015.

9. Source : http://www.cp-rc.ca/2010_Update/French/CPM/2014/CPM_April_2014FR.pdf, consulté le 30 novembre 2015.

De 2010 à 2013, un projet touchant particulièrement l'industrie des œufs d'incubation a été mené par l'Université Laval, soit *l'Optimisation de la fertilité et de la survie des poussins des reproducteurs de poulet de chair par un régime végétal*¹⁰. Les résultats de ce projet indiquent qu'une approche alimentaire utilisant de l'huile de lin en remplacement de l'huile de soya a permis d'obtenir de 0,5 à 1 poussin de plus par femelle. Par ailleurs, la présence de sélénium organique dans les rations contenant de l'huile de lin favorise l'intégrité de l'ADN spermatique.

5.2 LES PRIORITÉS DE RECHERCHE

Le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) est un organisme dont la mission est, entre autres, axée sur la facilitation de l'établissement des priorités nationales en matière de recherche avicole. Ainsi, la coordination de la recherche par cet organisme canadien permet de maximiser les investissements des provinces qui partagent les mêmes problématiques. Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada versent annuellement 60000 \$ au CRAC, dont 27 % proviennent du Québec.

Le soutien du CRAC à la recherche vise cinq grands domaines prioritaires : microbiologie intestinale; environnement; salubrité des aliments et santé de la volaille; nouveaux aliments; bien-être et comportement de la volaille. Pour leur part, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada ont recommandé au CRAC, après consultation des provinces, six axes de recherche, soit : la salubrité des aliments, la lutte contre les salmonelles, le bien-être animal, la santé et les maladies de la volaille, la production et, enfin, l'environnement.

D'autres enjeux de recherche pourront prendre plus d'importance dans les prochaines années :

- agressivité des nouvelles races de mâle;
- modulation de la flore intestinale par l'alimentation pour une réduction de l'utilisation des antibiotiques;
- amélioration des facteurs contribuant à un meilleur démarrage des poussins;
- méthodes d'euthanasie et de sexage dans les œufs embryonnés.

10. Source : Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)
http://www.crsad.qc.ca/no_cache/recherche/production-doeufs/incubation/recherche/?tx_centrerecherche_pi1%5BshowUid%5D=608 .

6 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une évaluation du secteur des œufs d'incubation a été réalisée, par une équipe inter-direction du MAPAQ, à l'aide des seize principes de la Loi québécoise sur le développement durable¹¹. Cette analyse a permis de cibler des forces du secteur ainsi que des enjeux potentiels à considérer dans sa mise en marché et dans son développement et qui n'avaient pas été abordées dans d'autres sections de la monographie.

6.1 LES COÛTS DE PRODUCTION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Les prix négociés par les producteurs auprès des couvoiriers prennent en considération les coûts associés à cette production, la concurrence interprovinciale et les conditions du marché. Pour ce faire, une enquête de coût de production était réalisée par le MAPAQ, dans les années 1980, puis par la firme PriceWaterhouse dans les années 1990. Il n'y a plus d'enquête réalisée au Québec depuis plusieurs années. Les producteurs se retrouvaient constamment en arbitrage devant la Régie au moment de négocier les prix devant leur être payés en raison du facteur de la concurrence interprovinciale. Pour pallier ce problème, ils ont choisi de se baser sur le prix établi en Ontario (à partir d'un modèle de coût de production) et de l'ajuster pour tenir compte, notamment, du coût des vaccins assumé par les producteurs et de la concurrence interprovinciale. La formule du coût de production de l'Ontario n'est pas publique et est donc inconnue des producteurs du reste du Canada. Les deux autres provinces réalisant des coûts de production sont l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la compétitivité des entreprises québécoises par rapport à celle des entreprises des autres provinces (rentabilité, revenu disponible, endettement, valeur moyenne des quotas), l'absence de données compilées par Statistiques Canada ne permet pas d'en faire le diagnostic.

6.2 LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

6.2.1 L'influenza aviaire et la préparation aux mesures d'urgence en santé animale

En 2015, les États-Unis ont connu une épizootie d'influenza aviaire sans précédent, ce qui a affecté grandement leurs échanges commerciaux avec le Canada, notamment en raison du grand nombre d'oiseaux euthanasiés et du changement de statut sanitaire de plusieurs États. De nombreux pays à l'échelle mondiale ont également vu leur production avicole affectée par de nouvelles souches d'influenza aviaire hautement pathogènes. Le Canada n'y a pas échappé avec une première éclosion en Colombie-Britannique en décembre 2014, ainsi qu'une deuxième en Ontario en avril 2015. Les élevages du Québec ont toutefois été épargnés. Au total, huit des quatorze élevages commerciaux canadiens touchés étaient des troupeaux de producteurs d'œufs d'incubation, ce qui démontre bien que ce type de production n'est pas à l'abri de ce virus dévastateur véhiculé par les oiseaux sauvages migrateurs.

La biosécurité, la préparation et la rapidité d'intervention ont été des éléments clés permettant de contenir la maladie au Canada et confirmant ainsi l'importance d'agir de manière préventive et de bien se préparer à intervenir efficacement dans de telles situations. L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA) a justement été créée en 2004 dans cet objectif. Les POIQ sont l'une des organisations membres qui en assument le financement et la gestion. L'ÉQCMA a mené plusieurs nouveaux projets en ce sens dans les dernières années afin d'améliorer la capacité d'intervention de l'industrie avicole. Elle développe un régime d'indemnisation des producteurs qui seraient aux prises avec une maladie à déclaration obligatoire (y compris l'influenza aviaire) ou d'importance économique, pour couvrir les frais des éleveurs et intervenants touchés qui ne sont pas déjà couverts par d'autres régimes. En parallèle, les quatre associations de producteurs avicoles du Québec ont soumis des dossiers à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour rendre obligatoire la déclaration des cas de ces maladies auprès de l'ÉQCMA. Les POIQ seront la première association à voir leur dossier étudié.

11. Les 16 principes sont : efficacité économique, santé et qualité de vie, protection de l'environnement, équité et solidarité sociales, accès au savoir, précaution, préservation de la biodiversité, prévention, production et consommation responsables, participation et engagement, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, protection du patrimoine culturel, respect de la capacité de support des écosystèmes, pollueur payeur, internalisation des coûts.

Les mesures de salubrité et de biosécurité assurent l'innocuité des aliments et réduisent la transmission de maladies telles que l'influenza aviaire. Des éléments de biosécurité ont été inclus dans le programme obligatoire de certification des POIC en matière de salubrité, le Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI), obligeant ainsi les producteurs à prendre certaines mesures dans leurs exploitations. En ce qui a trait à la prévention, le secteur avicole a été le premier à posséder une norme nationale de biosécurité dès 2009. Par ailleurs, l'ACIA a publié, en août 2014, un guide sur la biosécurité pour les fournisseurs de services de l'industrie de la volaille, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et le secteur avicole.

6.2.2 La salubrité et la santé publique

Salmonella Enteritidis (SE) est un agent pathogène qui peut se trouver à l'intérieur des œufs produits par les poules pondeuses infectées, se transmettant ainsi à la progéniture. Cet agent peut causer des toxi-infections alimentaires chez les consommateurs qui mangent des œufs ou de la viande de volaille contaminés et insuffisamment cuits. L'Agence canadienne d'inspection des aliments développe, depuis plusieurs années, une politique visant à prévenir et à contrôler certains pathogènes dans les troupeaux fournissant des œufs aux couvoirs canadiens. Dans le cadre de cette politique, SE devrait être ajoutée aux agents surveillés dans les couvoirs et les troupeaux fournisseurs au cours des prochaines années. Les troupeaux devront donc faire l'objet de nouveaux tests pour les oiseaux en cours d'élevage. Cette surveillance s'ajoute aux mesures exigées par le PCQOI, qui cible la prévention et le contrôle des risques pour la salubrité des aliments tels que SE.

Par ailleurs, l'antibiorésistance est un enjeu de santé publique de plus en plus important en ce qui concerne la production animale. La résistance aux antibiotiques d'importance en santé humaine, dits de catégorie 1 et pour lesquels il n'existe souvent que peu de solutions de rechange ou aucune solution de rechange, est particulièrement préoccupante. Ainsi, l'industrie avicole a décidé d'agir devant cette menace en arrêtant volontairement l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie 1 dans les fermes avicoles canadiennes depuis mai 2014.

En décembre 2015, avec la mise à jour du PCQOI, les POIC ont rendu obligatoire l'arrêt de l'utilisation des antibiotiques de catégorie 1 donnés en prévention dans la production d'œufs d'incubation.

6.2.3 Le bien-être animal à la ferme

Le respect du bien-être animal est une préoccupation grandissante des consommateurs. Un récent sondage du MAPAQ sur la perception des consommateurs québécois indique en effet que 83 % d'entre eux sont très ou plutôt préoccupés par le bien-être des animaux destinés à la consommation et que 48 % ont une opinion mauvaise ou plutôt mauvaise concernant la qualité et les conditions du transport des animaux. Par ailleurs, plus de la moitié des consommateurs québécois perçoivent le traitement des volailles comme très ou plutôt mauvais¹². Par ailleurs, le sujet de la destruction des œufs embryonnés et de l'euthanasie des mâles à l'éclosion illustre bien l'enjeu que représente la perception du consommateur face au bien-être animal pour le secteur des œufs d'incubation.

À l'instar de l'ensemble des productions animales, les producteurs d'œufs d'incubation continuent d'évaluer leurs façons de faire pour évoluer au même rythme que les progrès scientifiques et les normes en matière de bien-être animal. À cet effet, les codes de pratique pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage qui sont publiés par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage présentent des lignes directrices concernant les pratiques recommandées à l'égard de chaque espèce animale. Le code de pratique concernant les poulets, les dindons et les reproducteurs du couvoir à l'abattage est en cours de révision depuis octobre 2012. Sa publication est prévue pour juin 2016.

12. MAPAQ, *Sondage sur la santé et le bien-être des animaux dédiés à la consommation au Québec*, 2013.

6.2.4 Le bien-être animal dans le transport

L'Agence canadienne d'inspection des aliments travaille à la révision de la partie XII (Transport des animaux) du Règlement sur la santé des animaux et de la politique sur les oiseaux fragilisés. Les modifications envisagées entraîneraient de nouvelles exigences concernant notamment les temps de transport. Pour la filière des œufs d'incubation, la mise en vigueur de ces changements pourrait impliquer certaines modifications des pratiques de transport des poussins et des oiseaux de réforme.

6.3 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les entreprises de production d'œufs d'incubation doivent satisfaire aux mesures de développement durable de l'agriculture, qu'il s'agisse de la protection de l'eau ou du sol. Elles doivent répondre, comme l'ensemble des entreprises agricoles, à la réglementation agroenvironnementale, tel que le Règlement sur les exploitations agricoles en disposant notamment d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et d'un bilan phosphore. Les fumiers sont sous forme solide et gérés selon le mode des amas aux champs.

Le programme Prime-Vert du MAPAQ permet de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques agricoles et de soutenir les entreprises afin qu'elles adoptent des modes de production respectueux de l'environnement, préservant les ressources et répondant aux attentes des citoyens. Les entreprises en production d'œufs d'incubation sont admissibles au programme. Ainsi, entre 2010 et 2014, 31 entreprises ont reçu au moins un versement d'aide financière totalisant près de 1,2 million de dollars. La construction d'ouvrages de stockage pour la gestion des fumiers a été la mesure la plus populaire chez les producteurs d'œufs d'incubation avec 25 projets réalisés durant la période visée. Une autre mesure du programme a permis la mise en place de 14 aménagements et pratiques visant la réduction de la pollution diffuse sur les fermes.

6.4 LES AUTRES ENJEUX

6.4.1 La relève et les quotas

L'accès à la production est difficile en raison des coûts élevés et du manque de disponibilité des quotas. Toutefois, deux programmes visent à faciliter l'établissement de nouveaux producteurs dans le secteur. Pour ce faire, le syndicat accorde une aide financière d'aide au démarrage aux nouveaux producteurs détenteurs de quotas qui se traduit par un congé de contribution au Plan conjoint pour un maximum de 10 ans. De plus, le Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs, non apparentés et n'étant pas déjà impliqués dans une production sous gestion de l'offre, attribue à un nouveau producteur un contingent «à vie» de 900000 œufs ou 6000 poules. Un prêt est attribué, suite à un appel de candidature fait aux trois ans. Depuis la mise en place du programme en 2008, deux producteurs ont démarré en production d'œufs d'incubation de poulet à chair, l'un en 2010 et l'autre en 2013.

En outre, la modification demandée par les producteurs au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement visant à instaurer un système centralisé de vente de quotas a été approuvée le 20 janvier 2016. Une première séance pourra se tenir à l'automne 2016. Le prix établi pour la catégorie de référence est de 950 \$ le mètre carré.

6.4.2 Les races patrimoniales

Depuis 1999, la poule Chantecler est reconnue et classée comme étant une des races animales du patrimoine agricole du Québec. Depuis 2009, un plan de valorisation de la poule Chantecler est en cours pour assurer sa survie. En effet, les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ), la Fédération de producteur d'œufs du Québec (FPOQ) et les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont signé un protocole d'entente visant à assurer le maintien de cette race avec la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec (FPRPQ). Ce plan consiste à mettre en place 10 troupeaux constitués de 150 poules et de 15 coqs de reproduction produisant un maximum de 30000 œufs d'incubation et permettant de mettre en place 500 pondeuses d'œufs de consommation et la production de 42000 kg de poulet de chair. Ces droits de produire seront accordés à des personnes sélectionnées par la FPRPQ et permettront éventuellement de développer un nouveau créneau de marché.

6.5 LES CONSTATS ET LES ENJEUX

À l'examen du contexte de production relatif au développement durable, les principaux enjeux pour le secteur des œufs d'incubation du Québec sont de :

- mieux connaître les coûts de production et les prix des éleveurs québécois et comparer leurs compétitivité avec celles des autres provinces et des États-Unis;
- participer et fournir les données nécessaires à l'examen de la compétitivité du secteur, notamment sur la question des prix aux producteurs versus ceux des autres provinces et des États-Unis;
- maintenir un statut sanitaire exempt de maladies aviaires d'importance telles que l'influenza aviaire par l'entremise de mesures de prévention et d'activités de préparation;
- conserver la confiance du public dans la salubrité des produits avicoles par des élevages en tête de pyramide dans lesquels est contrôlée la présence de bactéries pathogènes pour l'humain ou résistantes aux antibiotiques;
- assurer la sécurité et le bien-être des oiseaux par la mise en œuvre de pratiques recommandées répondant aux critères établis scientifiquement et aux attentes de la population;
- poursuivre les efforts du secteur en matière d'agroenvironnement;
- poursuivre et accroître les efforts pour rendre accessible du quota à la relève et l'instauration d'un système centralisé de quota rendant public le prix des quotas;
- poursuivre l'appui au développement de la production de poules Chantecler.

ANNEXE DU CHAPITRE 2

Tableau 12 : Rapport des achats sur la production d'œufs d'incubation de type chair au Québec, de 2004 à 2014

Année	Œufs d'incubation de type chair		
	Production du Québec	Achats interprovinciaux	Importance relative achat/production
	<i>En millions d'œufs</i>		<i>En pourcentage (%)</i>
2004	182,6	5,3	2,9
2005	183,5	4,5	2,5
2006	173,8	5,0	2,9
2007	176,6	5,1	2,9
2008	184,0	2,6	1,4
2009	182,2	6,4	3,5
2010	175,9	6,7	3,8
2011	182,4	5,9	3,2
2012	180,0	6,7	3,7
2013	184,9	5,6	3,0
2014	191,0	5,7	3,0

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 13 : Rapport des ventes sur la production de poussins de type chair au Québec, de 2004 à 2014

Année	Poussins de type chair		
	Placements de poussins	Ventes interprovinciales	Importation relative vente/placements
	<i>En millions de poussins</i>		<i>En pourcentage (%)</i>
2004	185,1	15,6	8,2
2005	179,6	15,9	8,8
2006	181,5	16,5	9,1
2007	186,4	15,2	8,2
2008	184,7	13,4	7,3
2009	187,3	14,7	7,8
2010	189,6	15,6	8,2
2011	186,0	15,9	8,6
2012	190,2	15,1	7,9
2013	190,6	15,3	8,0
2014	195,4	15,7	8,0

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 14 : Rapport des ventes sur la production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, de 2004 à 2014

Année	Œufs d'incubation de type ponte		
	Production du Québec	Ventes interprovinciales	Importance relative vente/production
	<i>En millions d'œufs</i>		<i>En pourcentage (%)</i>
2004	10,5	0,01	0,1
2005	10,9	0,0	0,0
2006	10,5	0,0	0,0
2007	12,0	0,0	0,0
2008	10,7	1,5	13,9
2009	12,0	1,9	15,7
2010	12,1	2,0	16,7
2011	12,5	2,3	18,7
2012	13,5	3,1	23,3
2013	14,1	3,3	23,3
2014	15,3	3,3	21,5

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 15 : Rapport des achats sur les placements de poussins de type ponte au Québec, de 2004 à 2014

Année	Poussins de type ponte		
	Placements de poussins	Achats interprovinciaux	Importation relative achat/placements
	<i>En millions de poussins</i>		<i>En pourcentage (%)</i>
2004	3,9	0,1	1,7
2005	4,1	0,1	0,9
2006	4,4	0,1	1,9
2007	4,5	0,01	0,1
2008	4,4	0,9	22,5
2009	4,8	1,2	25,7
2010	4,8	1,2	25,1
2011	4,8	1,2	25,0
2012	4,8	1,3	27,1
2013	4,9	1,4	29,3
2014	5,2	1,4	26,9

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 16 : Importations et exportations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
	<i>En milliers d'œufs</i>			<i>En milliers d'œufs</i>			<i>En pourcentage (%)</i>	
2004	36 218	2 900	-33 318	125 332	3 080	-122 252	28,9	94,2
2005	31 467	2 984	-28 482	121 549	2 990	-118 559	25,9	99,8
2006	40 032	3 425	-36 606	110 081	3 669	-106 412	36,4	93,3
2007	43 733	1 991	-41 742	127 424	2 042	-125 382	34,3	97,5
2008	36 666	105	-36 561	117 465	157	-117 309	31,2	67,2
2009	37 621	10	-37 612	112 348	59	-112 289	33,5	16,8
2010	44 630	6	-44 624	130 312	57	-130 255	34,2	9,8
2011	32 953	694	-32 259	117 138	747	-116 391	28,1	92,9
2012	38 258	88	-38 170	120 132	143	-119 988	31,8	61,6
2013	38 699	1	-38 698	114 806	58	-114 747	33,7	1,7
2014	33 895	141	-33 753	116 913	158	-116 755	29,0	89,2

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.**Tableau 17 : Importations et exportations de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014**

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
	<i>En milliers de poussins</i>			<i>En milliers de poussins</i>			<i>En pourcentage (%)</i>	
2004	4 978	348	-4 630	13 104	2 254	-10 850	38,0	15,5
2005	4 966	801	-4 165	12 988	4 298	-8 690	38,2	18,6
2006	6 417	1 893	-4 524	14 220	2 439	-11 781	45,1	77,6
2007	6 320	1 725	-4 595	15 730	1 725	-14 005	40,2	100,0
2008	6 972	1 537	-5 435	20 127	1 537	-18 590	34,6	100,0
2009	6 256	1 912	-4 344	18 658	1 954	-16 704	33,5	97,9
2010	6 604	3 090	-3 514	19 218	3 090	-16 128	34,4	100,0
2011	5 984	3 039	-2 946	19 105	3 039	-16 067	31,3	100,0
2012	6 665	3 278	-3 388	19 847	3 278	-16 569	33,6	100,0
2013	7 902	2 919	-4 984	18 802	2 919	-15 883	42,0	100,0
2014	7 218	3 172	-4 045	18 473	3 172	-15 301	39,1	100,0

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 18 : Importations et exportations d'œufs d'incubation de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014

Année	Québec			Canada			Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
	<i>En milliers d'œufs</i>			<i>En milliers d'œufs</i>			<i>En pourcentage (%)</i>	
2004	1 014	269	-745	2 270	2 032	-238	44,7	13,3
2005	746	58	-688	1 739	2 023	284	42,9	2,8
2006	1 089	27	-1 062	1 958	1 120	-838	55,6	2,4
2007	136	0	-136	554	966	411	24,6	-
2008	0	0	0	56	1 022	966	-	-
2009	0	1	1	1 049	793	-256	-	0,1
2010	0	0	0	142	1 510	1 367	-	-
2011	0	0	0	895	1 135	241	-	-
2012	0	0	0	106	736	630	-	-
2013	0	0	0	509	657	148	-	-
2014	0	0	0	110	2 279	2 169	-	-

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 19 : Importations et exportations de poussins de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2004 à 2014

Année	Québec			Canada			Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
	<i>En milliers de poussins</i>			<i>En milliers de poussins</i>			<i>En pourcentage (%)</i>	
2004	0	264	264	852	3 933	3 081	-	6,7
2005	12	3	-9	392	2 622	2 230	3,1	0,1
2006	14	0	-14	254	2 685	2 431	5,5	-
2007	14	0	-14	358	2 758	2 400	3,9	-
2008	17	0	-17	331	2 764	2 433	5,1	-
2009	39	1	-38	181	2 905	2 724	21,5	0,0
2010	65	1	-64	290	3 409	3 119	22,5	0,0
2011	0	0	0	78	2 213	2 134	-	0,0
2012	35	0	-35	177	1 680	1 503	19,7	0,0
2013	0	2	2	77	2 722	2 645	-	0,1
2014	0	1	1	90	3 795	3 706	-	0,0

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

ANNEXE DU CHAPITRE 3

Tableau 20 : Contingent d'œufs d'incubation de poulet à chair, pour le Canada et les provinces, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	CA
	<i>En milliers d'œufs</i>							
2004	49 276	180 820	218 909	31 044	20 975	71 731	98 298	671 053
2005	50 302	181 557	208 397	32 955	26 911	65 894	114 256	680 271
2006	48 383	176 366	208 373	32 751	26 938	68 692	108 156	669 658
2007	51 457	181 206	206 751	32 966	28 086	71 405	106 001	677 872
2008	52 583	184 973	212 376	32 750	29 388	73 812	108 970	694 852
2009	51 865	181 077	209 150	33 084	29 401	69 376	106 391	680 343
2010	52 942	180 502	208 094	32 694	29 877	68 964	102 690	675 764
2011	53 627	180 580	206 164	32 710	29 718	70 981	102 033	675 814
2012	55 045	178 244	205 855	32 839	29 695	70 150	101 337	673 165
2013	55 887	183 080	207 262	34 016	29 755	63 514	100 522	674 037
2014	54 733	189 164	210 939	33 356	28 853	65 856	102 592	685 493
Croissance annuelle moyenne %	1,30	0,24	-0,24	0,43	2,22	-0,54	-0,57	0,05

Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 21 : Répartition des contingents provinciaux d'œufs d'incubation de poulet à chair, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	<i>En pourcentage (%)</i>						
2004	7,3	26,9	32,6	4,6	3,1	10,7	14,6
2005	7,4	26,7	30,6	4,8	4,0	9,7	16,8
2006	7,2	26,3	31,1	4,9	4,0	10,3	16,2
2007	7,6	26,7	30,5	4,9	4,1	10,5	15,6
2008	7,6	26,6	30,6	4,7	4,2	10,6	15,7
2009	7,6	26,6	30,7	4,9	4,3	10,2	15,6
2010	7,8	26,7	30,8	4,8	4,4	10,2	15,2
2011	7,9	26,7	30,5	4,8	4,4	10,5	15,1
2012	8,2	26,5	30,6	4,9	4,4	10,4	15,1
2013	8,3	27,2	30,7	5,0	4,4	9,4	14,9
2014	8,0	27,6	30,8	4,9	4,2	9,6	15,0

Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 22 : Production d'œufs d'incubation de type chair, pour les provinces canadiennes, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	N.-B.	N.-É.
	<i>En millions d'œufs</i>								
2004	59,0	182,6	221,0	31,2	22,9	70,1	66,4	0,0	0,0
2005	57,8	183,5	207,5	32,4	25,4	75,3	89,5	0,0	0,0
2006	57,9	173,8	196,5	32,5	24,4	70,8	102,7	0,0	0,0
2007	59,9	176,6	199,0	32,3	23,5	74,3	105,2	0,0	0,0
2008	59,5	184,0	198,5	33,1	24,2	73,7	105,5	0,0	0,0
2009	61,2	182,2	199,0	31,7	28,8	67,4	100,9	0,0	0,0
2010	58,3	175,9	199,2	31,4	26,7	68,1	97,9	0,0	0,0
2011	58,3	182,4	195,8	30,3	26,5	65,0	97,4	0,0	0,0
2012	63,1	180,0	197,6	32,4	29,4	64,7	98,5	37,8	25,4
2013	60,3	184,9	205,6	34,3	27,6	66,2	99,2	35,1	25,3
2014	62,7	191,0	210,6	33,5	26,7	66,3	99,4	38,0	24,7

Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 23 : Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	En pourcentage (%)						
2004	9,0	28,0	33,8	4,8	3,5	10,7	10,2
2005	8,6	27,3	30,9	4,8	3,8	11,2	13,3
2006	8,8	26,4	29,8	4,9	3,7	10,7	15,6
2007	8,9	26,3	29,7	4,8	3,5	11,1	15,7
2008	8,8	27,1	29,3	4,9	3,6	10,9	15,6
2009	9,1	27,1	29,7	4,7	4,3	10,0	15,0
2010	8,9	26,8	30,3	4,8	4,1	10,4	14,9
2011	8,9	27,8	29,9	4,6	4,0	9,9	14,9
2012	9,5	27,0	29,7	4,9	4,4	9,7	14,8
2013	8,9	27,3	30,3	5,1	4,1	9,8	14,6
2014	9,1	27,7	30,5	4,9	3,9	9,6	14,4

Sources : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 24 : Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et l'allocation incluant les locations interprovinciales, pour le Canada et ses provinces, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	CA
	En pourcentage (%)							
2004	119,63	100,98	100,95	100,38	109,00	97,79	67,53	97,32
2005	114,97	101,08	99,56	98,36	94,45	114,24	78,33	98,70
2006	119,74	98,53	94,29	99,30	90,76	103,02	94,98	98,35
2007	116,38	97,45	96,26	97,96	83,77	104,06	99,25	98,96
2008	113,04	99,48	93,45	100,96	82,49	99,83	96,84	97,64
2009	117,95	100,63	95,15	95,75	97,88	97,17	94,84	98,65
2010	110,07	97,46	95,72	96,05	89,25	98,75	95,33	97,29
2011	108,77	101,00	94,96	92,62	89,04	91,62	95,49	97,03
2012	112,79	101,00	96,01	98,55	98,87	92,26	97,24	98,90
2013	107,65	100,99	99,21	100,98	92,92	104,30	98,69	100,63
2014	106,60	100,98	99,86	100,58	92,38	100,68	96,91	100,69

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; POIC; compilation des données par le MAPAQ.**Tableau 25 : Production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada, de 2004 à 2014**

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	CA
	En millions d'œufs							
2004	5,6	10,4	33,4	20,0	0,1	0,5	2,8	72,7
2005	5,6	10,9	32,3	13,5	0,0	0,5	6,3	69,1
2006	4,9	10,5	32,3	11,3	0,4	0,5	8,3	68,1
2007	5,7	12,0	32,8	10,4	0,0	0,8	9,4	70,7
2008	5,2	10,7	33,8	9,6	0,0	2,3	11,2	72,8
2009	5,5	12,0	34,9	9,7	0,0	2,6	11,8	76,6
2010	5,3	12,1	34,8	10,2	0,0	2,6	12,6	77,5
2011	4,9	12,5	34,2	10,9	0,0	0,6	9,1	72,3
2012	5,5	13,5	33,0	11,6	0,0	1,5	7,6	72,7
2013	4,9	14,1	33,3	12,0	0,0	1,3	8,9	74,5
2014	4,8	15,3	37,9	12,4	0,0	2,3	10,6	83,3

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 26 : Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	<i>En pourcentage (%)</i>						
2004	7,7	14,2	45,9	27,4	0,2	0,6	3,9
2005	8,0	15,8	46,8	19,5	0,0	0,7	9,2
2006	7,1	15,4	47,5	16,5	0,6	0,7	12,2
2007	8,0	17,0	46,4	14,7	0,0	1,1	13,3
2008	7,2	14,7	46,5	13,2	0,0	3,2	15,3
2009	7,1	15,7	45,6	12,7	0,0	3,4	15,5
2010	6,8	15,6	44,9	13,2	0,0	3,3	16,2
2011	6,7	17,3	47,4	15,0	0,0	0,9	12,7
2012	7,6	18,5	45,4	16,0	0,0	2,1	10,5
2013	6,6	19,0	44,7	16,2	0,0	1,7	11,9
2014	5,8	18,4	45,5	14,9	0,0	2,7	12,7

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

ANNEXE DU CHAPITRE 4

Tableau 27 : Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	CA
	<i>En pourcentage (%)</i>							
2004	79,4	82,8	84,0	81,1	79,6	81,8	76,8	81,7
2005	80,3	81,4	82,4	81,3	78,3	79,0	80,0	81,0
2006	80,9	82,4	83,7	79,3	77,1	80,0	81,8	81,9
2007	81,4	82,6	84,0	80,9	85,4	79,0	80,8	82,3
2008	81,5	81,9	82,5	79,3	78,9	77,7	81,6	81,3
2009	82,6	82,2	83,8	80,6	81,2	79,7	81,8	82,3
2010	81,9	82,1	83,2	79,8	81,2	79,0	81,3	81,8
2011	80,8	82,7	83,2	80,9	80,5	79,0	82,5	82,1
2012	78,7	83,0	82,4	80,9	81,6	80,6	84,0	82,2
2013	80,6	81,9	82,3	80,8	81,3	79,4	82,7	81,7
2014	81,0	83,3	84,1	82,2	81,0	80,0	82,6	82,8

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Tableau 28 : Taux d'éclosion des œufs de type ponte dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2004 à 2014

Année	Prov. atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	CA
	<i>En pourcentage (%)</i>							
2004	79,0	81,7	70,3	77,6	69,6	84,9	67,9	74,8
2005	77,9	80,6	69,6	78,6	79,2	74,3	84,8	75,2
2006	79,5	82,7	70,6	76,9	72,8	72,5	81,3	75,7
2007	77,0	77,9	73,2	72,6	67,0	64,7	77,1	74,7
2008	80,6	84,9	74,3	76,8	-	70,4	76,1	76,7
2009	78,8	81,5	72,7	75,2	-	69,8	81,1	75,8
2010	77,9	83,2	75,8	74,5	0,0	68,2	76,6	76,7
2011	88,9	82,6	74,3	75,5	0,0	76,3	73,8	76,6
2012	70,8	80,2	75,4	73,6	0,0	73,9	78,9	75,8
2013	85,2	82,8	75,7	73,5	0,0	67,2	74,4	76,7
2014	78,5	78,6	75,8	73,6	0,0	77,8	75,8	76,1

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

